



Analyse comparative
des organismes responsables
des affaires municipales et de leurs responsabilités

(Maryland, Massachusetts, New Jersey,
Oregon, Vermont, Washington, Wisconsin)

Mars 2003

Avant-propos

À la demande du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, L'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a comme mandat de décrire les organismes centraux encadrant les affaires municipales et de leurs responsabilités dans les États américains suivants : l'Oregon, le Wisconsin, le Massachusetts, le Maryland, le New Jersey, le Washington et le Vermont.

Plus précisément, L'Observatoire doit identifier et décrire pour chaque administration :

1. Les responsabilités dévolues aux gouvernements locaux par le gouvernement central (organisation politique et administrative, organisation territoriale, pouvoirs et responsabilités, règles de démocratie, gestion administrative et financière, fiscalité, évaluation foncière et taxation);
2. L'organisme central responsable ainsi que les éléments propres à ce dernier (mission, lois relevant de l'organisme, partenariats et/ou ententes, politiques et programmes, vision et valeurs, orientations et stratégies, objectifs et indicateurs de performance et répartition budgétaire).
3. Les champs d'intervention et les leviers spécifiques (aménagement du territoire et urbanisme, environnement, eau potable et gestion des matières résiduelles, logement, transport et planification et réfection des infrastructures).

La gestion locale aux États-Unis diffère sensiblement d'un État à un autre. Dans certains cas les administrations qui offrent des services aux citoyens sont les municipalités, dans d'autres ce sont les comtés, alors que dans quelques États, on s'appuie sur les deux. Cette situation explique que, dans le présent travail, nous avons retenu soit la municipalité, soit le comté ou les deux comme unité d'analyse.

Le rapport est constitué de sept fiches synthèses (une par administration) présentant l'information sur chacun des thèmes du mandat. Un tableau présente une synthèse des informations obtenues pour chaque État.

Le rapport a été réalisé sous la supervision de monsieur Jacques Auger, coordonnateur à la recherche commanditée et de madame Peggy Bélanger, agente de recherche. Ont participé à la recherche, messieurs David Litvak et Olivier Aubert assistants de recherche. La mise en page finale du document a été réalisée par madame Paule Grenon.

Table des matières

AVANT-PROPOS	2
TABLE DES MATIERES	3
MISE EN CONTEXTE.....	9
MARYLAND	11
1. CHAMP D’ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES	12
1.1 Organisation politique et administrative.....	12
1.2 Organisation territoriale	12
1.3 Pouvoirs et responsabilités.....	13
1.4 Règles de démocratie.....	13
1.5 Gestion administrative et financière.....	14
1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général.....	15
2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER	16
2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle.....	16
2.2 Lois relevant de l’organisme.....	17
2.3 Mission.....	17
2.4 Vision et valeurs.....	17
2.5 Orientations et stratégies.....	17
2.6 Objectifs et indicateurs de performance	18
2.7 Budget.....	18
2.8 Partenariats et ententes.....	18
2.9 Politiques et programmes.....	18
3. CHAMPS D’INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES	19
3.1 Aménagement du territoire et urbanisme.....	19
3.2 Environnement	19
3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles.....	19
3.4 Logement	19
3.5 Transport.....	20
3.6 Planification et réfection des infrastructures	20
3.7 Inforoute.....	20
4. PERSONNE-RESSOURCE.....	20
5. SOURCES	20

MASSACHUSETTS	23
1. CHAMP D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES	24
1.1 <i>Organisation politique et administrative</i>	24
1.2 <i>Organisation territoriale</i>	24
1.3 <i>Pouvoirs et responsabilités</i>	25
1.4 <i>Règles de démocratie.....</i>	25
1.5 <i>Gestion administrative et financière.....</i>	26
1.6 <i>Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général.....</i>	27
2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER	27
2.1 <i>Principal organisme et description de sa structure organisationnelle.....</i>	27
2.2 <i>Lois relevant de l'organisme</i>	28
2.3 <i>Mission.....</i>	28
2.4 <i>Vision et valeurs.....</i>	29
2.5 <i>Orientations et stratégies.....</i>	29
2.6 <i>Objectifs et indicateurs de performance</i>	29
2.7 <i>Budget</i>	29
2.8 <i>Partenariats et ententes.....</i>	29
2.9 <i>Politiques et programmes.....</i>	29
3. CHAMP D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES	30
3.1 <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	30
3.2 <i>Environnement</i>	30
3.3 <i>Eau potable et gestion des matières résiduelles</i>	31
3.4 <i>Logement</i>	31
3.5 <i>Transport.....</i>	31
3.6 <i>Planification et réfection des infrastructures</i>	31
3.7 <i>Inforoute.....</i>	31
4. PERSONNE-RESSOURCE.....	32
5. SOURCES	32
NEW JERSEY	35
1. CHAMPS D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES	36
1.1 <i>Organisation politique et administrative</i>	36
1.2 <i>Organisation territoriale</i>	36
1.3 <i>Pouvoirs et responsabilités</i>	36
1.4 <i>Règles de démocratie.....</i>	37
1.5 <i>Gestion administrative et financière.....</i>	37
1.6 <i>Fiscalité, évaluation foncière et taxation.....</i>	38

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER	38
2.1 <i>Principal organisme responsable et description de sa structure organisationnelle</i>	38
2.2 <i>Lois relevant de l'organisme</i>	40
2.3 <i>Mission</i>	40
2.4 <i>Vision et valeurs</i>	40
2.5 <i>Orientations et stratégies</i>	41
2.6 <i>Objectifs et indicateurs de performance</i>	41
2.7 <i>Budget</i>	41
2.8 <i>Partenariats et/ou ententes</i>	42
2.9 <i>Politiques et programmes</i>	42
3. CHAMPS D'INTERVENTION	43
3.1 <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	43
3.2 <i>Environnement</i>	44
3.3 <i>Eau potable et gestion des matières résiduelles</i>	44
3.4 <i>Logement</i>	44
3.5 <i>Transport</i>	44
3.6 <i>Planification et réfection des infrastructures</i>	44
3.7 <i>Inforoute</i>	45
4. RESSOURCE	45
5. SOURCES	45
OREGON	47
1. CHAMP D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES – POUVOIRS DE L'ÉTAT DEVOLUS AUX GOVERNEMENTS LOCAUX – ORGANISME RESPONSABLE	48
1.1 <i>Organisation politique et administrative</i>	48
1.2 <i>Organisation territoriale</i>	48
1.3 <i>Pouvoirs et responsabilités</i>	49
1.4 <i>Règles de démocratie</i>	50
1.5 <i>Gestion administrative et financière</i>	50
1.6 <i>Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général</i>	51
2. ORGANISME RESPONSABLE ET ELEMENTS PROPRES A CE DERNIER	51
2.1 <i>Principal organisme et description de sa structure organisationnelle</i>	51
2.2 <i>Lois relevant de l'organisme</i>	53
2.3 <i>Mission</i>	53
2.4 <i>Vision et valeurs</i>	53
2.5 <i>Orientations et stratégies</i>	53
2.6 <i>Objectifs et indicateurs de performance</i>	54
2.7 <i>Budget</i>	54

2.8	<i>Partenariats et/ou ententes</i>	54
2.9	<i>Politiques et programmes</i>	55
3.	CHAMPS D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES	56
3.1	<i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	56
3.2	<i>Environnement</i>	56
3.3	<i>Eau potable et gestion des matières résiduelles</i>	56
3.4	<i>Logement</i>	56
3.5	<i>Transport</i>	57
3.6	<i>Planification et réfection des infrastructures</i>	57
3.7	<i>Inforoute</i>	57
4.	PERSONNE-RESSOURCE	58
5.	SOURCES	58
VERMONT		60
1.	CHAMPS D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES – POUVOIRS DE L'ÉTAT DEVOLUS AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX – ORGANISME RESPONSABLE	61
1.1	<i>Organisation politique et administrative</i>	61
1.2	<i>Organisation territoriale</i>	61
1.3	<i>Pouvoirs et responsabilités</i>	62
1.4	<i>Règles de démocratie</i>	62
1.5	<i>Gestion administrative et financière</i>	62
1.6	<i>Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général</i>	63
2.	ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER	64
2.1	<i>Principal organisme et description de sa structure organisationnelle</i>	64
2.2	<i>Lois relevant de l'organisme</i>	65
2.3	<i>Mission</i>	66
2.4	<i>Vision et valeurs</i>	66
2.5	<i>Orientations et stratégies</i>	66
2.6	<i>Objectifs et indicateurs de performance</i>	66
2.7	<i>Budget (répartition)</i>	68
2.8	<i>Partenariats et/ou ententes</i>	68
2.9	<i>Politiques et programmes</i>	69
3.	CHAMPS D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES	69
3.1	<i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	69
3.2	<i>Environnement</i>	70
3.3	<i>Eau potable et gestion des matières résiduelles</i>	70
3.4	<i>Logement</i>	70
3.5	<i>Transport</i>	71

3.6	<i>Planification et réfection des infrastructures</i>	71
3.7	<i>Inforoute</i>	71
4.	PERSONNE-RESSOURCE	71
5.	SOURCES	71
WASHINGTON		73
1.	CHAMPS D’ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES – POUVOIRS DE L’ÉTAT DEVOLUS AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX – ORGANISME RESPONSABLE	74
1.1	<i>Organisation politique et administrative</i>	74
1.2	<i>Organisation territoriale</i>	75
1.3	<i>Pouvoirs et responsabilités</i>	75
1.4	<i>Règles de démocratie</i>	76
1.5	<i>Gestion administrative et financière</i>	76
1.6	<i>Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général</i>	77
2.	ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER	78
2.1	<i>Principal organisme et description de sa structure organisationnelle</i>	78
2.2	<i>Lois relevant de l’organisme</i>	79
2.3	<i>Mission</i>	79
2.4	<i>Vision et valeurs</i>	79
2.5	<i>Orientations, stratégies</i>	80
2.6	<i>Objectifs et indicateurs de performance</i>	80
2.7	<i>Budget (répartition)</i>	81
2.8	<i>Partenariats et/ou ententes</i>	81
2.9	<i>Politiques et programmes</i>	82
3.	CHAMPS D’INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES	83
3.1	<i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	83
3.2	<i>Environnement</i>	83
3.3	<i>Eau potable et gestion des matières résiduelles</i>	83
3.4	<i>Logement</i>	84
3.5	<i>Transport</i>	84
3.6	<i>Planification et réfection des infrastructures</i>	84
3.7	<i>Inforoute</i>	84
4.	PERSONNE-RESSOURCE	84
5.	SOURCES	85

WISCONSIN.....	86
1. CHAMP D’ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES – POUVOIRS DE L’ÉTAT DEVOLUS AUX	
GOUVERNEMENTS LOCAUX – ORGANISME RESPONSABLE.....	87
1.1 <i>Organisation politique et administrative.....</i>	87
1.2 <i>Organisation territoriale.....</i>	88
1.3 <i>Pouvoirs et responsabilités.....</i>	88
1.4 <i>Règles de démocratie.....</i>	89
1.5 <i>Gestion administrative et financière.....</i>	89
1.6 <i>Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général.....</i>	90
2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER.....	91
2.1 <i>Principal organisme et description de sa structure organisationnelle.....</i>	91
2.2 <i>Lois relevant de l’organisme.....</i>	92
2.3 <i>Mission.....</i>	93
2.4 <i>Vision et valeurs.....</i>	93
2.5 <i>Orientations et stratégies.....</i>	93
2.6 <i>Objectifs et indicateurs de performance.....</i>	93
2.7 <i>Budget (répartition).....</i>	93
2.8 <i>Partenariats et/ou ententes.....</i>	93
2.9 <i>Politiques et programmes.....</i>	94
3. CHAMP D’INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES.....	94
3.1 <i>Aménagement du territoire et urbanisme.....</i>	94
3.2 <i>Environnement.....</i>	94
3.3 <i>Eau potable et gestion des matières résiduelles.....</i>	95
3.4 <i>Logement.....</i>	95
3.5 <i>Transport.....</i>	96
3.6 <i>Planification et réfection des infrastructures.....</i>	96
3.7 <i>Inforoute.....</i>	96
4. PERSONNE-RESSOURCE.....	97
5. SOURCES.....	97

Mise en contexte

Aux États-Unis, les gouvernements locaux sont des créatures de l'État. Ils sont institués par la Constitution et les lois de l'État qui déterminent le pouvoir qu'ils exerceront et jusqu'à quel point ils seront encadrés par les ministères et les organismes centraux. La diversité des approches est ce qui caractérise la gestion du monde municipal aux États-Unis.

Il existe cinq types de gouvernements locaux; certains sont créés par des chartes préétablies (forme standard), alors que d'autres peuvent, grâce à des lois les autorisant à créer leur propre gouvernement. Ces territoires peuvent se découper, se superposer ou encore sont géographiquement uniques.

Les «counties », les «cities », les «towns and townships », les «school districts » et les «special districts » sont les principaux types de gouvernements locaux.

- Les «counties » sont les liens administratifs des États pour les services gouvernementaux en région. Les gouvernements de comtés existent dans 48 États et le nombre varie grandement d'un État à l'autre. Ce sont les comtés qui administrent les palais de justice, les prisons, le respect de la loi, les registres territoriaux, les statistiques « vitales », la santé publique, le bien-être social et les routes. Plusieurs «counties » gèrent aussi des services normalement sous la juridiction des municipalités, tels les hôpitaux, les aéroports, les rues, les autoroutes, les parcs, les bibliothèques et la protection de l'environnement. Ils sont habituellement gouvernés par un « board of supervisors » ou un « board of commissioners » élu. Plus des deux tiers des gouvernements de comté sont composés de trois à cinq membres.
- En plus des services offerts par les gouvernements de comtés et les «special districts », les gouvernements de «cities » ou les gouvernements municipaux offrent des services publics pour une population spécifique et un territoire donné. Les 50 États ont des gouvernements municipaux et tout comme pour les comtés, leur nombre varie grandement d'un État à l'autre. Il existe trois formes organisationnelles de base pour les gouvernements municipaux. Le «mayor-council », le «council-manager » et la «commission ». Sous la forme «mayor-council », le conseil représente le corps législatif. Le maire peut avoir beaucoup ou peu de pouvoirs. Dans le premier cas, il est le chef exécutif, il possède des pouvoirs budgétaires, administratifs et de nomination en plus d'un droit de veto sur les règlements adoptés par le conseil, alors que dans le second cas, il possède que peu de pouvoirs indépendants entre les deux on retrouve différentes répartitions. Sous la forme «council-manager » le conseil de ville est élu et le gestionnaire est choisi par le Conseil. Ce type de gouvernement local peut être dirigé par un maire, qui lui sera nommé par le Conseil et il n'exercera aucune fonction exécutive. Le taux des taxes, le budget et les règlements sont fixés par le Conseil, alors que le gestionnaire est responsable d'appliquer les décisions prises par ce dernier. Enfin, sous la forme «commission », le gouvernement local est composé de trois à cinq membres élus qui exercent des tâches exécutives et législatives. Dans ce cas, il n'y a pas de maire.
- Les «townships » sont des gouvernements locaux qui servent les habitants d'un territoire peu importe la concentration de la population. Dans la plupart des cas, les gouvernements de «township » existent sur les territoires où les gouvernements municipaux ne desservent pas la population, mais il arrive parfois que ces deux types de gouvernements co-existent sur un même territoire. Ce type de gouvernement est semblable au type précédemment décrit et existe dans 20 États. Les «townships ». ont des pouvoirs et des fonctions simi-

res, les circonstances historiques entourant leur incorporation est ce qui les différencie principalement. L'éventail des services offerts par ces deux types de gouvernements diffère d'un État à l'autre et parfois à l'intérieur d'un même État. Le « township » est gouverné par un groupe de trois à cinq élus. Le trésorier et les autres fonctionnaires peuvent, aussi, être élus.

- Les « School Districts » sont des entités locales qui offrent l'éducation élémentaire, secondaire et universitaire. Elles possèdent assez d'autonomie fiscale et administrative pour être considérées comme un gouvernement indépendant et sont dirigés par un Conseil élu et composé de 15 membres.
- Les « Special Districts » sont généralement désignés pour accomplir un nombre limité de fonctions. Ce sont les gouvernements locaux les plus nombreux. Ils ont une autonomie fiscale et administrative et ils sont créés soit directement par l'État ou par une volonté locale. Cette formule sert pour offrir des services spécifiques qui ne sont pas fournis par les autres gouvernements.
- La demande croissante pour des services spécialisés se répercute sur le nombre de « Special Districts ». On note une croissance de 9,9% depuis 1992 (U.S. Sensus Bureau, U.S. Department of Commerce, 1997). Parmi les 35 683 « Special Districts » répertoriés en 1997, 92 % ont une seule fonction (protection des incendies, irrigation, conservation de la terre et de l'eau, système d'égouts, etc.).

MARYLAND

Le nombre d'entités municipales au Maryland est relativement peu élevé comparativement à l'ensemble des États-Unis. En effet, le Maryland se classe au 44^e rang avec ses 401 entités municipales distinctes. Le Maryland compte 24 comtés, 156 municipalités et 213 districts de service.

La population totale de l'État du Maryland est estimée à 5 127 500 habitants. Le Montgomery County (834 200 habitants), le Prince George County (774 300) et le Baltimore County (723 200) sont les trois plus grosses agglomérations dans l'État du Maryland. Le Kent County est celui avec la plus faible population (19 200 habitants). Le plus grand comté couvre une superficie de 667 milles carrés (Frederick County) tandis que le plus petit couvre à peine 240 milles carrés (Calvert County).

La ville de Baltimore regroupe 12,6 % de la population totale de l'État du Maryland avec 644 500 habitants. Cette dernière possède un statut particulier. Elle est à la fois ville et comté et bénéficie de conditions particulières selon l'article XI-B de la Constitution du Maryland.

Les champs d'action des municipalités sont principalement encadrés par le Department of Housing and Community Development. Les lois qui régissent le fonctionnement des affaires municipales sont comprises dans deux législations, soit la Constitution et le Code du Maryland.

Les lois touchant les municipalités sont consignées dans le Code du Maryland. La législation de l'État permet aux municipalités d'utiliser la forme constitutionnelle la plus appropriée. La planification est encadrée par le Smart Growth Plan.

Selon le Code of Maryland article 41, titre 11, section 11-101 à 11-103, le Department of Housing and Community Development doit veiller au développement des communautés du Maryland.

1. CHAMP D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES

1.1 Organisation politique et administrative

À l'origine, les comtés devaient opérer selon un seul mode organisationnel. Le mode des Commissions de Comté étant à l'époque le seul mode autorisé. Maintenant, seulement dix comtés utilisent encore cette forme de gouvernement tandis que les autres fonctionnent sous forme de chartes.

- Les comtés fonctionnant selon une Commission de Comté sont encadrés selon l'article 25, section 1 du Code du Maryland tandis que les comtés utilisant des chartes sont encadrés par l'article 25A du Code du Maryland.
- En 1914, des modifications sont adoptées afin d'offrir plus de latitude aux autorités locales. Selon l'article XI-A, section 1 et 1A de la Constitution du Maryland, les comtés ont la possibilité de créer leur charte.
- En 1965, les Commissions de Comté n'ayant pas leur propre charte sont autorisées à adopter une formule « code county » qui leur donne le droit de modifier les lois locales. L'article XI-F de la Constitution du Maryland autorise l'utilisation de cette formule.
- Les pouvoirs des autorités locales utilisant un « code county » proviennent de l'article 25B du Code du Maryland.

Department of Legislative Services

Chapeauté par le General Assembly, le Department of Legislative Services, responsable de l'organisation politique et administrative, opère selon les politiques et les directives du Président du Sénat, du Président de la Chambre des Délégués, du Comité des Politiques Législatives et du Comité Vérificateur Commun.

Les délégués du General Assembly débattent de l'organisation politique et administrative des comtés. Depuis que la législation permet de modifier les chartes de comtés, les délégués du General Assembly ne sont plus en mesure d'exercer autant d'influence.

1.2 Organisation territoriale

L'organisation (formation et modification) du territoire municipal est encadrée par la Constitution du Maryland. Des règles strictes régissent les changements territoriaux.

L'article XIII, section 1 de la Constitution du Maryland établit les règles minimales concernant la superficie et la population en cause. Chaque modification doit être approuvée par la majorité simple des résidents.

L'article 23A, section 19 du Code du Maryland régit les fusions municipales tandis que la section 19A stipule la procédure à respecter (pétition, référendum).

Department of Legislative Services

Chapeauté par le General Assembly, le Department of Legislative Services, responsable de ce secteur, opère selon les politiques et les directives du Président du sénat, du Président de la chambre des délégués, du Comité des politiques législatives et du Comité vérificateur commun.

Les délégués du General Assembly ont le pouvoir de soumettre des propositions concernant des dérogations mineures au territoire auprès des citoyens d'un comté. Par contre, ces propositions doivent être adoptées par référendum par la population du comté pour être valide.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs et responsabilités des instances municipales découlent de l'application du Code du Maryland.

- Les assemblées régulières et spéciales des gouvernements locaux sont obligatoirement publiques selon le Code du Maryland, article 23A, section 8.
- Les assemblées régulières et spéciales des commissions et comités spéciaux sont obligatoirement publiques selon le Code du Maryland, article 25, section 5.
- Selon la Constitution du Maryland (article XI-E), la publication des Chartes, Codes et Décrets doivent se faire sur une base annuelle selon les règles du Code du Maryland, article 23A, section 17D.
- Selon le Code du Maryland, article 25, section 3 (r), un décret ne peut être adopté qu'après un délai de dix jours ouvrables suivant l'audience publiques. Ce dernier doit être annoncé une à deux semaines à l'avance dans une publication locale.

Department of Legislative Services

Chapeauté par le General Assembly, le Department of Legislative Services, responsable de ce secteur, opère selon les politiques et les directives du Président du sénat, du Président de la chambre des délégués, du Comité des politiques législatives et du Comité vérificateur commun.

Antérieurement, les Délégués du General Assembly possédaient une grande marge de pouvoir au sein de l'administration municipale. Depuis que les comtés ont la possibilité de créer et de modifier leur charte, les délégués du General Assembly ne possèdent plus de pouvoirs municipaux et ne peuvent modifier ou retirer les pouvoirs et responsabilités que possèdent les élus municipaux.

1.4 Règles de démocratie

La Constitution du Maryland et le Code du Maryland encadrent adéquatement le déroulement des élections.

- La Constitution du Maryland, article XVII, section 3 stipule que tous les mandats ont une durée de quatre ans.
- Les partis politiques locaux doivent respecter les règles de fonctionnement interne imposées par le Code du Maryland, article 33, section 4-202.
- Le financement des campagnes électorales est encadré par le Fair Election Practices Act selon le Code du Maryland, article 33, sections 13-101 à 13-604.
- La constitution du registre des électeurs doit respecter un plan d'enregistrement tel que décrit dans le Code du Maryland, article 33, section 3-403.

Maryland State Board of Elections

Le State Board of Elections a été créé en 1969 selon le chapitre 555 de l'Acte de 1969. La structure actuelle découle du chapitre 585 de l'Acte de 1998. La loi stipule que le Board doit superviser les élections tenues par les 24 comités locaux. L'article 33 du Code du Maryland encadre les pratiques électorales.

1.5 Gestion administrative et financière

Une limite concernant la dette est imposée aux municipalités. Par contre, l'adoption des budgets n'est pas encadrée par l'État.

L'article 19, section 36 du Code du Maryland stipule que chaque entité municipale doit utiliser le même système de procédures financières élaboré par le Department of Legislative Services.

- L'année fiscale telle que définie selon l'article 24, section 1-102 du Code du Maryland doit être adoptée par tous les gouvernements locaux. Elle débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Le dépôt des rapports financiers est régi par l'article 19, section 37 du Code du Maryland.
- Selon l'article 19, section 40 du Code du Maryland, le Commissaire Législatif peut à tout moment examiner les registres financiers des gouvernements locaux. Les livres, registres, journaux et rapports financiers doivent être examinés par un vérificateur. De plus, ce même article ajoute que la vérification doit se faire à chaque année.
- La municipalité doit instaurer des politiques de contrôle et de vérification financière selon l'article 19, section 40 (b) (f). L'État est en droit de vérifier, à son tour, l'exactitude de ces vérifications.
- Les livres, registres, journaux et rapports financiers doivent permettre à l'État de comptabiliser et répertorier les données financières et statistiques selon le Code du Maryland, article 19, section 35.
- Le Code du Maryland, article 19, section 36, stipule que chaque municipalité de l'État du Maryland doit appliquer les méthodes comptables du Department of Legislative Services.

- Le Code du Maryland, article 25B, section 14 autorise les municipalités à emprunter et à émettre des obligations selon leur charte ou code. Par contre, le Code du Maryland, article 25B, section 16 spécifie qu'une obligation municipale ne peut dépasser une échéance de 40 ans.

Maryland Department of Budget and Management

Le Department of Budget and Management en plus de conseiller le Gouverneur concernant les questions fiscales est responsable d'une agence en charge des municipalités (Housing and Community Department) dont la responsabilité est l'évaluation et la répartition d'une enveloppe budgétaire spécifique aux municipalités.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général

Les revenus des gouvernements locaux proviennent à 31 % du Gouvernement Fédéral. Pour combler le reste, les gouvernements locaux doivent compter sur les taxes foncières. Notons que la loi n'impose pas de limite aux taux fonciers.

Afin d'accroître leurs revenus, les instances municipales facturent l'ensemble des services municipaux pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

- Il est possible d'imposer une limite sur le taux d'imposition foncier en adoptant une résolution à cet effet. Selon la Constitution du Maryland, article XI-E section 5, l'Assemblée Générale se réserve le droit de modifier, d'amender ou d'invalider les lois municipales imposant une limite sur le taux d'imposition foncier.
- Faisant suite à l'article XI-E de la Constitution du Maryland, le Code du Maryland, article 23A, section 40 régit le processus permettant aux municipalités de fixer cette limite. Pour être adoptée, la proposition doit obtenir la majorité du vote du Conseil municipal lors d'un débat sur la question.

Maryland State Department of Assessment and Taxation

Le State Department of Assessment and Taxation procède à l'évaluation foncière des biens immobiliers pour taxation ultérieure par les autorités locales. Le Maryland est le seul État où le processus d'évaluation foncière est centralisé.

L'État prend définitivement en charge l'évaluation foncière selon le chapitre 784 de l'Acte de 1973. Nommé par le Gouverneur de l'État du Maryland, le Directeur du State Department of Assessment and Taxation applique les lois concernant l'évaluation et la taxation. Il supervise l'évaluation de toutes les propriétés dans les comtés et les municipalités afin d'uniformiser le processus à la grandeur de l'État du Maryland.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle

Department of Housing and Community Development (DHCD)

Selon le International City/County Management Association (ICMA), le Department of Housing and Community Development est le principal organisme responsable des affaires municipales.

En 1987, on regroupait l'aide aux familles démunies, le financement résidentiel, les codes du bâtiment, le développement des communautés et la préservation du patrimoine historique sous la responsabilité du Department of Housing and Community Development selon le chapitre 311 de l'Acte de 1987.

Nommé par le Gouverneur avec l'aval du Sénat, le Secretary of Housing and Development est le responsable du département. Il est assisté d'un Secrétaire délégué et d'un Assistant exécutif.

Le Department of Housing and Community Development est une agence qui relève du Cabinet et compte 6 divisions :

Division of Credit Assurance (Maryland Housing Fund)

La Division of Credit Assurance est responsable du Maryland Housing Fund et de la gestion du programme de prêt aux familles nombreuses. De plus, la Division of Credit Assurance administre les Codes du bâtiment par le biais du Building Codes Administration.

Division of Development Finance (Community Development Administration)

La Division of Development Finance fut créée en 1987 afin d'administrer les programmes de prêts aux familles pour la contribution, la rénovation, etc. Les programmes de prêts sont gérés par le Community Development Administration.

Division of Finance and Administration

La Division of Finance and Administration fut créée en 1992. Elle fournit des conseils et du support technique afin de gérer efficacement les divers programmes de prêts.

Division of Historical and Cultural Programs

Initialement créée en 1985, la Division of Historical and Cultural Programs supervise l'archéologie, les musées, la préservation des sites et la recherche sur le terrain.

Division of Information Technology

Créée en 1985, la Division of Information Technology gère les données du département et supporte les réseaux informatiques.

Division of Neighborhood Revitalization

La Division of Neighborhood Revitalization fût créée en 1995 afin de fournir une assistance technique et financière aux autorités locales, aux petits entrepreneurs et aux organisations sans but lucratif afin d'assurer de répondre aux besoins en habitations à loyer modique. Des représentants en régions (6) relèvent de cette direction.

2.2 Lois relevant de l'organisme

Le Department of Housing and Community Development relève du Code of Maryland, article 83B, titre 1 à 13. Les principales lois dont il a la responsabilité sont :

- La loi sur la protection du patrimoine Heritage Areas, titre 5.
- La loi sur la Division of Economic and Community Development, titre 1.
- La loi sur le Community Development Administration, article 41, titre 11, sous-titre 3, section 11-301 à 11-308.
- La loi sur les Codes du bâtiment du Maryland, titre 6.
- Le Housing Assistance Programs, article 41, titre 8, 9, 11 et 13.
- Le Neighborhood Housing Services Fund, titre 4.

2.3 Mission

Le Department of Housing and Community Development se consacre à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Maryland en travaillant avec des partenaires afin de revitaliser les communautés, accroître l'accès à la propriété, offrir de l'hébergement à prix modique et préserver les sites historiques.

2.4 Vision et valeurs

L'essence même du Department of Housing and Community Development est de fournir, aux citoyens et aux communautés du Maryland, un service :

- Sensible;
- compatissant;
- équitable;
- efficient.

2.5 Orientations et stratégies

Le Department of Housing and Community Development oriente ses actions afin de :

- Revitaliser les communautés;

- Encourager l'accès à la propriété;
- accroître le nombre d'habitations à prix modique;
- préserver l'héritage culturel du Maryland;
- fournir un service exceptionnel.

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

N/A

2.7 Budget

Le Department of Housing and Community Development embauche l'équivalent de 528 personnes à temps plein. Le budget total du Department of Housing and Community Development s'élevait à 210 367 038\$ pour l'année 2002.

Plus de 12% du budget couvre les salaires et autres frais. Le reste, soit 184 millions, est réparti dans les divers programmes. Près de 56% des fonds proviennent du fédéral.

2.8 Partenariats et ententes

N/A

2.9 Politiques et programmes

Certified Local Government Grants

Programme de préservation de l'héritage culturel du Maryland par le biais de subventions aux gouvernements locaux servant à des recherches historiques et archéologiques.

Community Development Block Grant Program (CDBG)

Subventions pour les gouvernements locaux afin de financer la construction d'habitations et d'infrastructures réservées aux familles à faibles revenus. Ces subventions sont réservées aux municipalités rurales et aux villages.

Local Government Infrastructure Financing Program

Ce programme facilite l'accès des municipalités aux marchés obligataires. Le programme offre des taux d'intérêt avantageux, des garanties et de l'aide technique afin de permettre aux petites municipalités de profiter du marché obligataire pour financer la construction d'infrastructure.

Main Street Maryland Program

Programme visant à revaloriser les artères commerciales afin de relancer le développement économique des centres-villes.

Maryland Town Manager Circuit Rider Grant Program

Ce programme offre un service d'expertise conseil en gestion aux municipalités qui ne pourraient s'offrir ce genre de service. Le programme couvre 50% des honoraires et des frais de consultation.

3. CHAMPS D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

Department of Planning

Le Department of Planning offre une assistance technique aux municipalités afin de respecter les objectifs du Smart Growth Plan qui émet des principes de gestion du territoire et qui établit les priorités d'investissement pour l'État.

3.2 Environnement

Department of the Environment

Le Department of the Environment apporte une assistance technique et financière aux gouvernements locaux qui désirent implanter des programmes de protection de l'air, de l'eau et du sol.

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

Department of the Environment

Le Department of the Environment protège les ressources en offrant divers programmes en collaboration avec les instances locales afin d'assurer la sécurité des citoyens du Maryland.

Le Department of the Environment administre les sites d'enfouissement des déchets. Il supervise le design, la construction, l'opération et l'entretien des sites municipaux.

3.4 Logement

Department of Housing and Community Development

Offre une série de programmes de financement afin d'accroître le nombre d'habitations à prix modique en plus de favoriser l'accès à la propriété.

3.5 Transport

Department of Transportation

Le Department of Transportation est responsable de l'administration du transport dans l'État du Maryland. Fait à noter, contrairement aux autres États, le DOT réunit tous les modes de transport au sein d'une seule agence.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

Board of Public Works

Le Board of Public Works est en charge des méga-projets, des appels d'offres et des activités de maintenance. La raison d'être du Board of Public Works réside dans l'avantage économique que possède une grosse structure lorsque vient le temps de réaliser des projets à grande échelle.

3.7 Inforoute

Maryland Technology - eMaryland

Rendre accessible sur le Web les services dispensés par les gouvernements locaux en ciblant et finançant les municipalités dans l'atteinte des objectifs du projet. Construire un réseau rapide et solide afin de relier les citoyens avec leurs instances gouvernementales.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Department of Housing and Community Development
100 Community Place
People's Resource Center
Crownsville, MD 21032-2023
Téléphone : (410) 514-7000
Téléphone : (800) 756-0119
Courriel : customerservice@dhcd.state.md.us

5. SOURCES

Board of Public Works , (en ligne), <http://www.bpw.state.md.us/>

Code du Maryland, (en ligne),
http://mlis.state.md.us/other/Legislative_Handbooks_2003/index.htm

Department of Housing and Community Development, (en ligne),
<http://www.dhcd.state.md.us/index.cfm>

Department of Legislative Services, (en ligne), <http://dls.state.md.us/index.html>

Directory of State-Local Relations Organizations : The ACIR Counterparts, U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations, Washington D.C., December 1993

Maryland Department of Budget and Management, (en ligne), <http://www.dbm.state.md.us/>

Maryland Department of Planning, (en ligne), <http://www.mdp.state.md.us/>

Maryland Department of the Environment, (en ligne), <http://www.mde.state.md.us/index.asp>

Maryland Department of Transportation, (en ligne), <http://www.mdot.state.md.us/>

Maryland General Assembly, (en ligne), <http://mlis.state.md.us/>

Maryland Legislative Handbook, (en ligne),
http://mlis.state.md.us/other/Legislative_Handbooks/

Maryland State Board of Elections, (en ligne), <http://www.elections.state.md.us/index.html>

Maryland State Department of Assessment and Taxation, (en ligne),
<http://www.dat.state.md.us/>

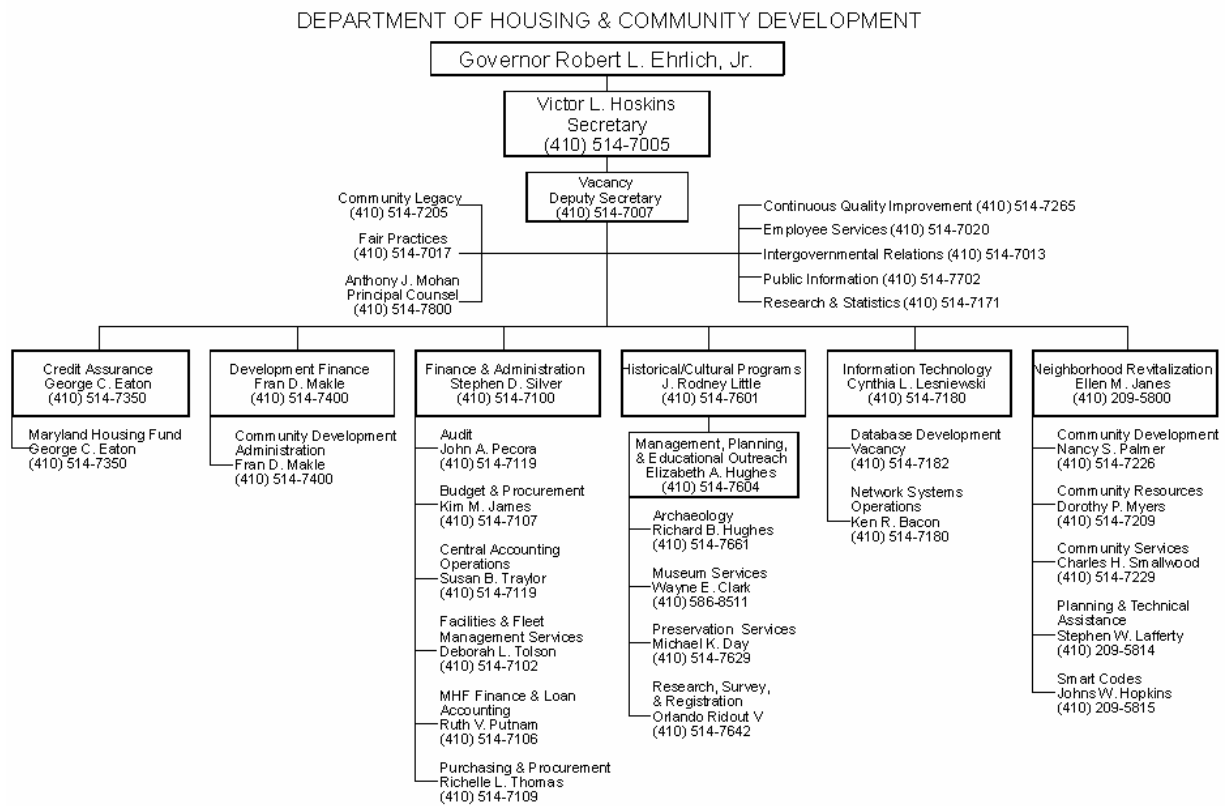
Maryland Technology - eMaryland, (en ligne), <http://www.techmd.state.md.us/>

Portail du Maryland, (en ligne), <http://maryland.gov/>

State Administrative Officials Classified by Function, The Council of State Governments, 1991-1992

The Municipal Year Book : 2000, International City/ County Management Association, Washington, D.C., 2002

Analyse comparative des organismes responsables des affaires municipales et de leurs responsabilités
Maryland



Massachusetts

Créé en 1780, le Massachusetts compte maintenant 6 349 097 habitants répartis dans 14 comtés. Le plus petit comté (Nantucket) compte seulement 9 520 habitants tandis que le plus gros (Middlesex) regroupe plus de 1 465 396 habitants. On ne mentionne aucunement le mot « comté » dans la Constitution du Massachusetts. Ces derniers existent grâce à un décret législatif. En 1985, des lois furent adoptées afin de permettre aux comtés de modifier leurs structures et leur fonctionnement à l'aide de chartes (home rules). En 1998, six des 14 comtés adoptèrent leur propre charte.

On compte 49 villes et 302 villages répartis dans 14 comtés. La plus grosse ville est Boston avec 589 141 habitants et le plus petit village est Gosnold avec 86 habitants. Plus de la moitié de la population du Massachusetts réside dans l'arrondissement de Boston.

Les gouvernements locaux du Massachusetts sont encadrés par les Lois Générales de l'État. Il est intéressant de noter qu'une modification aux lois générales de l'État prévoit la disparition des comtés et que l'État prendra en charge les responsabilités des comtés disparus. Au Massachusetts, le Secretary of the Commonwealth occupe une part relativement importante dans la gestion municipale, mais le Department of Housing and Community Development est celui qui encadrent la plupart des activités des gouvernements locaux.

1. CHAMP D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES

1.1 Organisation politique et administrative

Les villes principales sont gouvernées selon la formule Maire et Conseil de Ville. Les villages adoptent habituellement la formule d'un comité officiel appelé «Selectmen ». Ce comité des Selectmen est habituellement élu pour un mandat d'un à deux ans et les assemblées sont régulières.

- L'organisation politique et administrative est régie par les Lois Générales du Massachusetts. Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 34A, section 18 définissent les formes acceptées de gouvernement de comté (County Manager, Deputy Manager, Board of Commissioners).
- Les comtés ayant adopté des chartes doivent suivre les procédures établies selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 34A, section 1.
- La Constitution du Massachusetts accorde aux électeurs le droit d'amender, d'adopter et de modifier leurs chartes.

Secretary of the Commonwealth

L'Office of the Secretary of the Commonwealth est responsable de l'organisation politique et administrative de l'État.

Cette responsabilité est supervisée par un comité qui formule des recommandations spécifiques à son champ d'activités.

1.2 Organisation territoriale

Les modifications territoriales doivent être appuyées par une pétition dûment constituée.

- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 42, section 7 encadrent la fusion et l'annexion de territoires voisins.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 3, section 5 encadrent la présentation d'une procédure ainsi que son dépôt. La pétition doit être transmise au greffier afin que ce dernier la transmette au Secrétariat d'État.
- La même loi indique aussi les procédures suivant le dépôt de la pétition. Cette dernière se doit d'être adéquatement publiée et approuvée pour être légale.

Secretary of the Commonwealth

L'Office of the Secretary of the Commonwealth est responsable de l'organisation territoriale.

Cette responsabilité est supervisée par un comité qui formule des recommandations spécifiques à son champ d'activités.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs et responsabilités des instances municipales découlent de l'application des lois suivantes :

- La tenue des assemblées publiques est régie par les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 43A, section 1. Elles permettent aux municipalités d'adopter des modifications au déroulement des assemblées.
- Selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 39, section 9, une assemblée générale doit avoir lieu entre février et mai. Des modifications peuvent être apportées par la tenue d'un scrutin.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 39, section 23B stipulent que toutes les assemblées municipales seront publiques. Les procédures à suivre lors d'assemblées sont régies dans cette section.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 41, section 11 indiquent la procédure à suivre lorsqu'il faut combler un poste vacant dans une ville ou un comté.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 39, section 1 confèrent aux autorités municipales un pouvoir d'action afin qu'elles puissent tenir leurs responsabilités administratives.
- La responsabilité civile et criminelle d'une municipalité ou d'un comté lors de réfection de routes ou de ponts, est limitée pour les réclamations de citoyens selon les Lois générales du Massachusetts, chapitre 84, section 15.

Secretary of the Commonwealth

L'Office of the Secretary of the Commonwealth est responsable de la gestion des pouvoirs et responsabilités.

Cette responsabilité est supervisée par un comité qui formule des recommandations spécifiques à son champ d'activités.

1.4 Règles de démocratie

Les élections sont encadrées en grande partie par le chapitre 54 et 55 des Lois Générales du Massachusetts.

- La tenue des élections municipales est encadrée par les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 41, section 1.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 51, section 1 indiquent les qualifications requises pour avoir droit de vote.

- Le vote par anticipation est accordé selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 54, section 86.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 54, section 42 stipulent les règles de présentation et d'impression des bulletins de vote.
- La préparation du registre annuel des électeurs est encadrée selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 51, section 37.

Elections Division (ED)

La Elections Division est une division du Secretary of the Commonwealth. Elle est responsable des nombreuses phases du processus électoral.

Le respect des règles tant financières que légales est à la charge de l'Office of Campaign and Political Finance.

1.5 Gestion administrative et financière

Les règles de gestion administrative et financière sont encadrées par les lois suivantes :

- Les électeurs peuvent, par référendum, imposer une limite sur l'endettement de leur ville ou comté selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 44, section 2.
- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 44, section 7 et 8 mentionnent des circonstances particulières où la ville ou le comté peuvent dépasser la limite d'endettement imposée par la législation.
- Les comtés doivent produire une estimation de leurs revenus et dépenses et la soumettre avant le 1er octobre de chaque année. Par la suite, ils doivent produire un budget selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 35, section 28.
- Selon Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 35, section 45, le Trésorier de l'État a le droit de procéder à une visite non annoncée afin de vérifier l'exactitude des registres et des livres.
- L'État demande aux villes et comtés d'utiliser le même système comptable. Selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 44, section 38, l'État peut payer une partie des coûts du système.
- Les villes et municipalités doivent s'attendre à une vérification comptable au moins une fois à tous les deux ans selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 44, section 40.
- Les villes et comtés qui maintiennent un surplus budgétaire ont le droit d'investir ce dernier afin d'en retirer des intérêts selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 44, section 55B.

- Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 35, section 37A ne permettent habituellement pas l'émission d'obligation sans des garanties de remboursement égales au montant des obligations.
- Les villes et comtés peuvent contracter des prêts si elles prévoient une entrée de fonds suffisante durant l'année suivante selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 44, section 4 et le chapitre 35, section 37.

Auditor of the Commonwealth of Massachusetts

Le State Auditor effectue des vérifications auprès de l'ensemble des entités de l'État y compris les municipalités et ce, au moins une fois à tous les deux ans. Cette vérification est menée afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience des opérations et d'assurer que les ressources sont utilisées selon les lois.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général

Les électeurs peuvent, selon les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 59, section 21C, accepter ou refuser une hausse du fardeau foncier. Les procédures afin de soumettre une telle demande sont inscrites dans cette loi.

Department of Revenue

Le Department of Revenue encadre l'évaluation foncière et la taxation au Massachusetts. Grâce à sa Division of Local Services, il est en mesure d'offrir une multitude de services financiers. Parmi ces services financiers, mentionnons le Bureau of Local Assessment en charge d'assurer le respect des lois et règlements dans l'évaluation des propriétés.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle

Department of Housing and Community Development

Cette agence supervise les programmes dont bénéficient les 351 villes et comtés. Elle est responsable de plus de 70 programmes différents visant à améliorer l'hébergement et le développement des communautés. Grâce à divers programmes, l'agence intervient pour aider les communautés à atteindre leurs buts et leurs plans de développement. De plus, l'agence examine toutes les requêtes provenant de villes et de comtés afin de faciliter l'accès au financement fédéral.

Ces quatre divisions sont les unités fonctionnelles au centre de son offre de service aux administrations locales :

Division of Public Housing and Rental Assistance

Cette division est responsable de l'administration des programmes d'aide à l'hébergement publics pour les familles démunies.

Division of Municipal Development

Cette division aide les gouvernements locaux à stabiliser et à améliorer la qualité de vie de leur milieu. Elle mise sur le développement d'infrastructure, la planification du territoire, le développement économique local et l'hébergement à prix modique.

Division of Private Housing

Cette division fournit des opportunités d'accès à la propriété. En plus du financement, elle encourage les projets municipaux et favorise le locataire dans l'achat de sa première maison.

Division of Neighborhood Services

Cette division coordonne les efforts orientés vers les familles à faibles revenus.

Ces agences suivantes ne sont pas au centre de l'offre de service aux administrations locales :

- Commission on Indian Affairs;
- Housing Appeals Committee;
- Neighborhood Crime Watch Commission.

2.2 Lois relevant de l'organisme

Les règles de fonctionnement du Department of Housing and Community Development sont inscrites dans le General Administration of Local Housing Authorities, 760 CMR et ss.

Les Lois Générales du Massachusetts, chapitre 40B, section 1 et ss. encadrent la prestation de services du Department of Housing and Community Development.

L'Ordre Exécutif # 418 provenant du Gouverneur du Massachusetts prévoit la création d'un Plan communautaire de développement pour chaque municipalité.

2.3 Mission

Fournir des programmes intégrés, incluant le financement et l'assistance technique aux gouvernements locaux afin de rendre ces derniers autonomes et du même coup, améliorer les conditions et les capacités des communautés et de leurs résidents à faire face aux nouveaux défis.

Être la voix des gouvernements locaux à travers la panoplie d'agences et de départements. Articuler les besoins et les perspectives des villes et des municipalités à l'intérieur des agences afin de favoriser une vision commune.

2.4 Vision et valeurs

N/A

2.5 Orientations et stratégies

Les grandes orientations sont de : fournir des habitations décentes et abordables, revitaliser les quartiers résidentiels, commerciaux et industriels, faire la promotion d'un développement économique durable aux niveaux local et municipal.

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

N/A

2.7 Budget

Pour l'année 2002, le budget du Department of Housing and Community Development s'élève à 146 328 000\$. Le Fédéral injecte près de 315 753 000\$ dans divers programmes ce qui fait que le DHCD peut réaliser des investissements de l'ordre de 462 081 000\$ dans divers programmes.

2.8 Partenariats et ententes

Massachusetts Municipal Association

Regroupement des municipalités du Massachusetts afin de mieux représenter certaines problématiques devant l'État du Massachusetts.

2.9 Politiques et programmes

Loan Guarantee Program

Supporter l'économie locale par le développement de projets dans les petites communautés.

Urban Redevelopment Corporations

Programme qui offre des crédits de taxes aux nouveaux projets de construction et de développement dont la durée de vie se situe entre 15 et 45 ans.

Urban Renewal Program

Programme qui subventionne la transformation de zones dépressives en espaces productifs.

Relocation Program

Lorsque des facteurs majeurs nécessitent la relocalisation suite à une expropriation, ce programme comble une partie des dépenses.

Community Development Action Grants

Ce programme supporte l'amélioration et la construction d'infrastructures publiques comme les routes, trottoirs, égouts, aqueducs et stationnements.

Massachusetts Community Development Block Grant

Programme qui cible les communautés de 50 000 personnes et moins où il y a abondance de familles à faible revenu. L'État ne dicte pas d'usage spécifique pour cette subvention.

Massachusetts Downtown Revitalization Partnership

Programme pour les communautés de 50 000 personnes et moins afin d'embellir le centre-ville.

3. CHAMP D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

Executive Office of Environmental Affairs

L'Executive Office of Environmental Affairs relève directement du bureau du Gouverneur et administre le Community Preservation Act, adopté, en 2000 selon l'ordre Exécutif 418. Il permet aux communautés de créer des Fonds de préservation communautaires. Ces fonds sont administrés par des Comités composés de 5 à 9 citoyens de la communauté.

3.2 Environnement

Department of Environmental Protection

Le Department of Environmental Protection possède des programmes concernant l'application des lois environnementales, la planification du territoire, le nettoyage de sites contaminés, la protection des ressources naturelles et la prévention du gaspillage.

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

Department of Environmental Management –

- Division of Water supply

Gère les programmes de protection de la ressource

- Division of Solid Waste

Implante des politiques de supervision et de contrôle des déchets solides. Supervise les sites et les environs.

3.4 Logement

Department of Housing and Community Development

Offre des programmes aux gouvernements locaux afin d'améliorer la situation des familles à faibles revenus afin de les aider à se loger et favorise l'accès à la propriété par divers programmes d'aide.

3.5 Transport

Executive Office of Transportation and Construction

Offre des systèmes de transport adéquats par le biais de programmes.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

Executive Office of Transportation and Construction

L'Office supervise le design, la conception et la construction d'infrastructures supérieures.

3.7 Inforoute

Information Technology Division

Cette division s'assure que le Massachusetts utilise une technologie de qualité afin d'offrir un service efficace.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Jane Wallis Gumble
Director
Department of Housing and Community Development
1, Congress Street
Boston, Massachusetts 02114
Téléphone : (617) 727-7765 #100
Télécopieur : (617) 727-5060
Courriel : <http://www.state.ma.us/dhcd/feedback/default.htm>

5. SOURCES

Auditor of the Commonwealth of Massachusetts, (en ligne),
<http://www.state.ma.us/sao/auditor.htm>

Constitution, (en ligne) : <http://www.state.ma.us/legis/const.htm>

Department of Housing and Community Development, (en ligne), <http://www.state.ma.us/dhcd/>
Department of Revenue, (en ligne), <http://www.dls.state.ma.us/>

Directory of State-Local Relations Organizations : The ACIR Counterparts, U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations, Washington D.C., December 1993

Elections Division, (en ligne), <http://www.state.ma.us/sec/ele/eleidx.htm>

Executive Office of Transportation and Construction, (en ligne) : <http://www.state.ma.us/eotc/>

Information Technology Division, (en ligne), <http://www.state.ma.us/itd/>

Lois générales du Massachusetts, (en ligne),
<http://www.state.ma.us/legis/laws/mgl/?refer=massgov>

Massachusetts Department of Environmental Management, (en ligne),
<http://www.state.ma.us/dem/index.htm>

Massachusetts Department of Environmental Protection, (en ligne),
<http://www.state.ma.us/dep/>

Massachusetts Executive Office of Environmental Affairs, (en ligne),
<http://www.state.ma.us/envir/>

Massachusetts Municipal Association, (en ligne), <http://www.mma.org/>

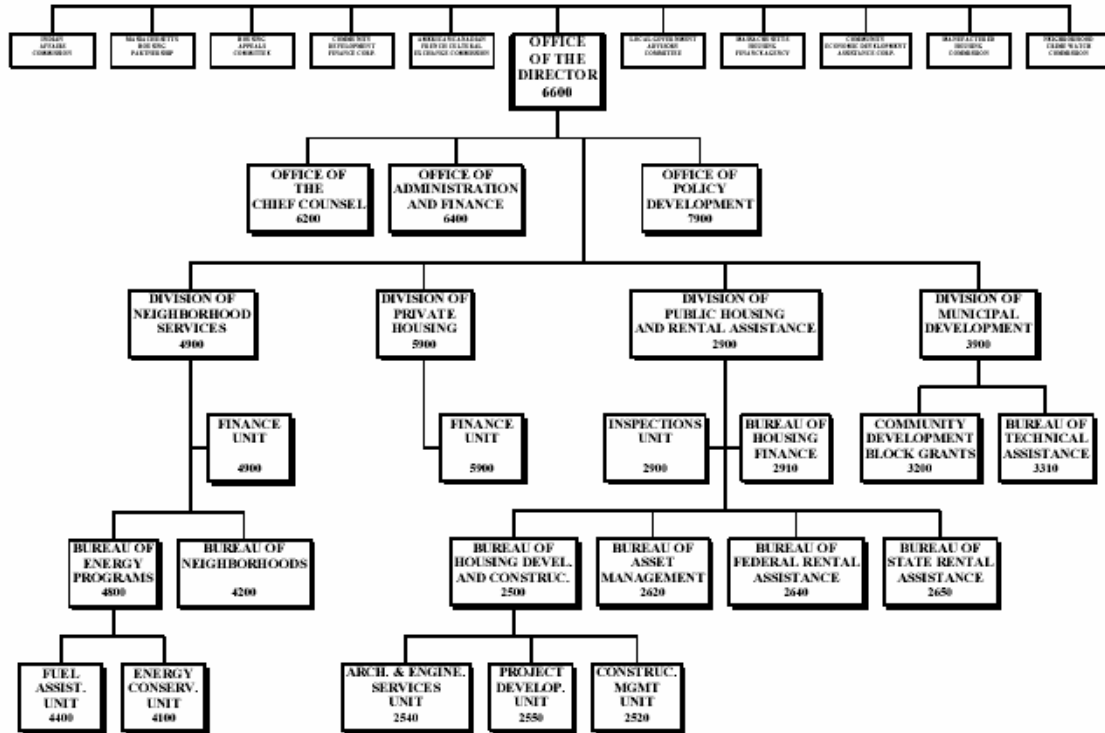
Portail du gouvernement, (en ligne), <http://www.mass.gov/portal/index.jsp>

Secretary of the Commonwealth, (en ligne), <http://www.state.ma.us/sec/index.htm>

State Administrative Officials Classified by Function, The Council of State Governments, 1991-1992

The Municipal Year Book : 2000, International City/ County Management Association, Washington, D.C., 2002

MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF HOUSING AND COMMUNITY DEVELOPMENT



OCTOBER 2001

|| New Jersey

Le New Jersey est un des États les plus multiethniques des États-Unis. 27,4 % de la population du New Jersey n'est pas de race blanche et 12,3 % de sa population est d'origine latino-américaine. L'État avait une population estimée à 8 484 431 habitants en 2001. Ses entités municipales, qui sont au nombre de 566, sont regroupées en 21 comtés. Les comtés les plus peuplés du New Jersey sont Bergen County (886 680) et Essex County (793 133), tandis que les moins peuplés sont Cape May County (102 352) et Salem County (64 364). La ville de Newark est la plus peuplée (273 546) et représente 3,2 % de la population totale de l'État. Jersey City (240 055) se situe non loin derrière.

Le New Jersey couvre une superficie de 7 417 milles carrés. Les comtés ayant les plus grandes superficies sont Burlington County (817 milles carrés) et Hudson County (46 milles carrés).

Les champs d'action des municipalités sont déterminés dans la Constitution de l'État et dans les New Jersey Annotated Statutes (NJAS). Les principales lois relatives aux administrations locales sont contenues dans les parties 40 et 40A des NJAS intitulées « Municipalities and Counties ». Les municipalités jouissent d'une certaine latitude quant à leur constitution, mais sont plutôt encadrées pour ce qui concerne les affaires financières et administratives. Le Department of Community Affairs, constitué de sept directions principales, est le principal organisme responsable des affaires municipales. Plusieurs champs d'intervention à l'échelle municipale sont cependant du ressort d'autres ministères ou entités administratives de l'État du New Jersey.

1. CHAMPS D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES

1.1 Organisation politique et administrative

La législation du New Jersey prévoit la mise en place différents types de gouvernements locaux : « Town », « Township », « Borough », « City », « Village ».

- La loi permet cinq formes de gouvernement municipal standards correspondant aux cinq types de gouvernement susmentionnés et sept formes optionnelles (40 :69A-1 à 10). Les types de villes sont déterminés à partir de l'importance de la population et de la région (ex. : 40A:6-4).
- La loi fixe les pouvoirs réguliers des officiers locaux (40A:60 et ss.).
- La loi donne aux municipalités et aux villes une grande latitude dans la gestion des affaires locales (40 :4IA-1 à 149; 40 :69A-29; 40 :69A-30).

La Division of Archives and Records Management du State Department tient les registres locaux.

1.2 Organisation territoriale

Différentes procédures sont prévues pour les modifications territoriales. La responsabilité générale est attribuée aux entités locales.

- La législation permet les annexions municipales suite à différentes initiatives, dont les principales sont les pétitions d'un certain pourcentage des propriétaires et l'ordonnance (40A:7-12; 40A:7-13).
- La réorganisation des villes requiert l'approbation référendaire de la majorité de chacune des villes (40 :43-66.35 et ss.; 40 :43-66.59).
- La législation permet l'organisation d'ententes inter-municipales pour l'organisation et l'offre de service (40 :8A-1 et ss.).

La Division of Archives and Records Management du State Department tient les registres locaux.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

Peu de formalités s'imposent aux gouvernements locaux en ce qui a trait à l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités.

- La législation précise que les réunions du Conseil doivent se tenir en public (10 :4-6).

- L'État établit aussi une procédure spécifique pour l'adoption des règlements. Les règlements doivent être écrits, et doivent donner lieu à deux lectures à des moments différents (40 :49-1 et 2).

•
La Division of Archives and Records Management du State Department est responsable de la gestion et de la préservation de tous les registres de gouvernements locaux.

1.4 Règles de démocratie

La constitution et la législation du New Jersey fixent les modalités associées aux élections.

- La constitution spécifie la date (Const. Art. 2, § 1) et les qualifications des électeurs (Const. Art. 2, § 3).
- La législation détermine les modalités d'enregistrement (19 :31-1) et de votation (19 :15-28; 19 :57-3), fixe des limites relativement aux dépenses électorales (19 :44A-2) et impose leurs divulgations (19 :44A-16).
- La loi permet aussi le rappel des élus locaux (40 :69A-168 et ss.).
- La loi précise les procédures de nomination ou d'élection des officiers des municipalités et des villes lors de démissions ou de départs de ces derniers (40A :16-1 et ss.).

La Division of Archives and Records Management du State Department tient les registres locaux.

1.5 Gestion administrative et financière

La législation confère plusieurs pouvoirs aux gouvernements locaux, mais encadre la gestion administrative et financière des autorités locales.

- La législation détermine les éléments qui peuvent être associés à une dette. De plus, elle impose une limite à cette dernière (40A :2-6). La loi précise aussi les motifs pour lesquels une dette peut être contractée (40A :2-3). La loi permet à la municipalité de faire des emprunts à court terme (40A :2-8; 40A :4-51).
- La loi établit une limite en terme de durée de vie ainsi qu'une limite au taux d'intérêt offert pour toutes les obligations locales (40A :2-23; 40A :2-26).
- La législation fixe des standards de concurrence aux achats (40A :11-3; 40A :11-10).
- La législation requiert l'adoption d'un budget annuel qui doit s'appuyer sur un cadre budgétaire unique et un manuel d'opération, des audiences publiques, une procédure comptable unique, une année budgétaire unique, une vérification comptable indépendante ainsi que des procédures associées à l'adoption du budget par l'État (40A :4-3 à 10; 40A :4-21 à 42; 40A :4-4 à 10; 40A :5-4 à 6).

- La loi permet au gouvernement de procéder à un audit financier si le gouvernement local n'en fait pas (40A :5-8).
- La loi du New Jersey impose une année fiscale commune pour les municipalités (40A :1-1; 40A:5-3).

La Division of Local Government Services du Department of Community Affairs approuve les budgets locaux et assure le respect des lois en matière financière.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière et taxation

- La législation fixe un seuil à l'impôt foncier (40A :4-45.2) et détermine une procédure pour l'établissement de cet impôt (54 :4-1 et ss.), mais dévolue l'évaluation foncière aux municipalités (40A :9-146 et ss.).

La Division Taxation du Department of the Treasury vérifie la conformité légale des actions municipales en matière de taxation.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme responsable et description de sa structure organisationnelle

Department of Community Affairs

Le Department of Community Affairs (DCA) est le principal organisme responsable des affaires municipales au New Jersey. Le commissaire à la tête du DCA, nommé par le gouverneur, est assisté d'un vice-commissaire et d'un commissaire assistant. Le DCA est constitué de sept directions principales. Sept autres organes administratifs affiliés sont également responsables de certains programmes et services¹.

Division of Local Government Services

La Division of Local Government Services aide financièrement les municipalités et fournit une assistance technique aux municipalités en matière budgétaire, financière et de gestion dans le but de maintenir et d'améliorer les services municipaux. Cette division approuve tous les budgets des municipalités, des comtés et des districts locaux. Elle supervise aussi plusieurs activités financières des municipalités pour assurer le respect des lois en vigueur et garantir leur intégrité et leur stabilité financière.

¹ Il s'agit du Council on Affordable Housing, du Government Records Council, du New Jersey Housing and Mortgage Finance Agency, du New Jersey Meadowlands Commission, du New Jersey Redevelopment Authority, du Governor's Urban Coordination Council et du Brownfields Taskforce (2003).

Division of Housing and Community Resources

Cette division très importante du DCA a pour mission de renforcer et de revitaliser les communautés locales en assurant la disponibilité de logements à prix modique, en fournissant des services d'aide et en faisant la promotion du développement économique et communautaire. Plus concrètement, la Division of Housing and Community Resources fournit de l'information, de la formation et de l'assistance technique aux municipalités et aux acteurs locaux pour faciliter la construction de logements à prix modique. La division élabore et met aussi en œuvre des programmes de préservation de quartiers et d'incitation aux initiatives communautaires.

Division of Codes and Standards

Une des principales divisions du DCA, la Division of Codes and Standards établit et assure l'application des standards de santé, de bien-être et de sécurité de tous les bâtiments au New Jersey. Elle veille principalement à l'adoption des codes et standards de construction, à leur mise en application et à la formation des inspecteurs locaux et d'État. La division est aussi responsable de l'élaboration de standards d'amélioration des secteurs résidentiels dont l'application relève des municipalités.

Division of Fire Safety

Cette division élabore et veille à l'application des normes de sécurité, coordonne la sensibilisation du public et assure la formation uniforme et l'accréditation des pompiers du New Jersey.

Division on Women

La mission de la Division on Women est de promouvoir les droits et les opportunités pour les femmes du New Jersey. La division coordonne les programmes et les services aux femmes. Elle administre des subventions et soutient des centres destinés à l'aide ou à la promotion des femmes. La division collabore à l'élaboration de politiques relatives aux femmes avec d'autres administrations d'État et coordonne ses activités avec les commissions municipales et de comtés.

Center for Hispanic Policy, Research and Development

Ce centre a été créé pour aider la communauté latino-américaine du New Jersey. Le centre coordonne l'accès des hispanophones aux services et aux programmes gouvernementaux, encourage le développement professionnel et le leadership des Latino-américains et met en valeur la richesse et la diversité de leur culture. Le centre subventionne des organisations communautaires, conseille des organisations à but non lucratif et défend les intérêts des latino-américains au sein du gouvernement.

Office of Smart Growth

Anciennement appelé le Office of State Planning, ce bureau cherche à améliorer la qualité de vie des citoyens, travaille à la préservation des sites historiques et à la protection de l'environnement, tout en encourageant la prospérité économique du New Jersey. En participant à l'élaboration du New Jersey State Development and Redevelopment Plan et en encourageant la coordination et la coopération entre différents paliers de gouvernement, le Office of Smart

Growth cherche concrètement à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts de l'aménagement et des infrastructures du New Jersey.

2.2 Lois relevant de l'organisme

Les lois les plus importantes relevant du Department of Community Affairs sont :

- State Planning Act – 52 :18A-202.1g et ss;
- State Uniform Construction Code (rehabilitation subcode) – 52 :27D-123;
- Neighborhood Preservation Housing Rehabilitation Loan and Grant Act – 52 :27D-152 et ss;
- Community Action Agency Act – 52 :27D-395 et ss;
- Regional Efficiency Development Initiative – 40 :8B-14 et ss;
- Thermal Imaging Cameras Grant – 52 :27D-25a et ss.

2.3 Mission

Aucun énoncé de mission officiel n'a été identifié. Cependant, à partir des déclarations de la Commissioner et du Gouverneur, la mission du Department of Community Affairs serait d'améliorer la qualité de vie des citoyens du New Jersey en assistant les gouvernements locaux et en fournissant une panoplie de services directement ou, le plus souvent, par le biais de subventions. Les responsabilités très larges du DCA vont de l'assistance directe et de la revitalisation des villes du New Jersey, au développement des opportunités de logement, en passant par la sécurité des bâtiments et contre les incendies, sans oublier la promotion d'un développement intelligent et durable.

2.4 Vision et valeurs

La vision du DCA est une d'autonomisation qui vise à permettre aux communautés locales de se prendre elles-mêmes en main, selon leur slogan « Help people and communities help themselves ». Par ses programmes ponctuels et ses services réguliers, la DCA soutient les municipalités et appuie les efforts de développement local. Parmi les valeurs identifiées dans le « DCA Pledge » (Rapport annuel 2000) :

- Le respect : confiance et reconnaissance de la dignité des autres;
- l'intégrité : honnêteté, loyauté et dévouement;
- l'imputabilité : responsabilité et professionnalisme;
- le travail d'équipe : communication et coopération;

- le service : excellence, évaluation et amélioration continues.

2.5 Orientations et stratégies

Selon le Rapport annuel 2000 et le rapport Annual Accomplishments 2002 du DCA, les orientations principales du ministère sont de :

- Promouvoir les initiatives de développement intelligent et durable (Smart Growth);
- protéger les ressources environnementales rares;
- créer des maisons pour les familles au travail;
- assurer l'accessibilité au logement abordable;
- revitaliser les villes, des vieux quartiers et les villages ruraux;
- garantir la sécurité des résidents du New Jersey;
- répondre aux besoins et améliorer les services gouvernementaux offerts aux citoyens;
- encourager la collaboration entre les administrations locales.

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

Aucun indicateur de performance lié à un objectif précis n'a été identifié. Le DCA ne semble pas avoir de Plan stratégique².

2.7 Budget

Le budget du Department of Community Affairs est révélateur du type d'actions entreprises par le ministère. Le budget des opérations en 2000 se chiffrait à 31 millions de dollars, tandis que le budget des subventions et des aides accordées par le département totalisait plus d'un milliard de dollars. Ainsi, comme on peut le voir, la principale activité financière du DCA consiste à appuyer, par le biais de subventions ou d'aides étatiques, les communautés locales.

Les ressources financières sont principalement réparties entre deux divisions. À elle seule, la Division of Local Government Services accapare plus des trois quarts des ressources financières du DCA (953 millions). Vient ensuite, loin derrière avec moins de 7% du budget total, la Division of Housing and Community Resources (84 millions). Il est à noter que le DCA administre d'importantes sommes en provenance du gouvernement fédéral (197 millions).

² Les requêtes auprès du ministère sont restées sans réponse.

2.8 Partenariats et/ou ententes

Certains organismes gouvernementaux fédéraux ou d'État ou non gouvernementaux ont développé des partenariats généraux avec le DCA :

- Le U.S. Department of Housing and Urban Development (DHUD) collabore pour différents programmes relatifs à son champ de compétence;
- Le New Jersey County and Municipal Government Study Commission fait de la recherche et des recommandations réglementaires ou législatives, particulièrement sur les formes de gouvernements municipaux;
- La Division on Women et, dans une moindre mesure, le Center for Hispanic Policy, Research and Development offrent leur expertise à d'autres agences gouvernementales pour l'élaboration de politiques et pour la planification;
- La New Jersey State League of Municipalities (NJSLM), la New Jersey Association of Counties (NJAC) et la New Jersey Conference of Mayors (NJCM) contribuent à l'avancement des causes locales qui concernent leurs membres auprès du DCA et d'autres ministères du New Jersey.

D'autres collaborent avec le DCA pour des programmes ou des projets précis :

- Le U.S. Department of Justice est partenaire du programme Domestic Violence Hotline;
- le White House Office of Faith-Based and Community Initiatives collabore au programme Faith-Based Community Development Initiative;
- plusieurs départements (Environmental Protection, Banking and Insurance, Health and Human Services, Transportation) collaborent avec le Council on Affordable Housing.

2.9 Politiques et programmes

Les programmes du DCA figurent dans les Programs Book du ministère. Les programmes qui s'adressent directement aux municipalités sont traités par la direction responsable.

Division of Codes and Standards

L'assistance de la division aux municipalités peut prendre différentes formes, soit :

- réglementaires ou informationnelles (Uniform Construction Code Publications, Rules Governing Emergency Shelters for the Homeless, Local Enforcing Agency);
- technique et consultative (Construction Project Review, Elevator Safety Program, Condominium and Cooperative Conversion Senior Citizens and Disabled Protected Tenancy, Long Term Tax Exemption/Urban Renewal Entities);
- financière (State/Local Cooperative Housing Inspection).

Division of Fire Safety

Quelques-uns des programmes de cette division offrent de l'aide technique aux municipalités (Legislative and Regulatory Affairs, Inspections, Local Assistance, Public Education).

Division of Housing and Community Resources

Par le biais de différents programmes, la division

- offre de l'assistance technique (Green Homes Office, Adopt-A-Neighborhood, Community Recreation for Individuals with Disabilities, Recreation and Park Departments Assistance, Relocation Assistance, Special (Business) Improvement Districts (SIDs));
- appuie financièrement les municipalités (Neighborhood Preservation, Neighborhood Preservation Balanced Housing, HOME - Neighborhood Preservation, Recreation Opportunities for Individuals with Disabilities, Shelter Support, Small Cities Community Development Block Grant, Special (Business) Improvement District Loans, Special (Business) Improvement District Challenge Grants).

Division of Local Government Services

La quasi totalité des programmes de cette division s'adresse aux municipalités. Ces derniers offrent de l'assistance technique ou réglementaire et diverses formes d'aide financière aux administrations locales.

Office of Smart Growth

Des programmes conseillent et offrent de l'assistance technique aux administrations locales (State Agency Coordination, Planning Assistance Unit, Community Design and Special Projects, Smart Growth Planning Grants).

3. CHAMPS D'INTERVENTION

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

State Planning Commission

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des compétences qui relèvent du State Planning Commission placé sous l'égide du Department of the Treasury. Le Office of Smart Growth du DCA dote en personnel la commission et exécute ses décisions. Le Land Use Regulation Program du Department of Environmental Protection est, pour sa part, responsable des territoires à environnement sensible.

3.2 Environnement

Department of Environmental Protection

L'environnement est de la compétence générale du Department of Environmental Protection. La Division of Codes and Standards du DCA fixe certaines normes de construction saines pour l'environnement. Le Office of Smart Growth prend aussi la donne environnementale en considération dans l'administration de ses programmes.

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

New Jersey Board of Public Utilities

Le New Jersey Board of Public Utilities placé sous l'égide du Department of the Treasury est responsable de l'eau potable et de la gestion des matières résiduelles au New Jersey.

3.4 Logement

Department of Community Affairs

Plusieurs entités administratives du DCA centrent leurs activités sur le logement. La principale est sans doute la Division of Housing and Community Resources. Le Council on Affordable Housing cherche à assurer la disponibilité de logements à loyer modique. Enfin, la New Jersey Housing and Mortgage Finance Agency administre différents programmes d'aide financière.

3.5 Transport

Department of Transportation

Le Department of Transportation coordonne et appuie financièrement les projets relatifs au transport dans les municipalités.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

State Planning Commission

Le State Planning Commission, avec la collaboration du Office of Smart Growth du DCA, coordonne la planification des infrastructures par le biais du New Jersey State Development and Redevelopment Plan. Le Department of Transportation, administre les programmes relatifs au financement des infrastructures routières.

3.7 Inforoute

Office of Information Technology

Aucun organisme étatique responsable de l'inforoute n'a été identifié. Il est possible que le Office of Information Technology, qui relève du Department of the Treasury, soit responsable de la supervision ou de la coordination de l'inforoute, mais il semblerait plutôt que le développement de l'inforoute municipale relève entièrement des autorités locales.

4. RESSOURCE

Department of Community Affairs

Department of Community Affairs
101 South Broad Street
PO Box 800
Trenton, NJ 08625-0800
Téléphone : 609-292-6420
Courriel : DCA.feedback@dca.state.nj.us

5. SOURCES

The Municipal Year Book : 2002, International City/County Management Association, Washington D.C., 2002.

Department of Community Affairs, (en ligne) <http://www.state.nj.us/dca/>

Gouvernement du New Jersey, (en ligne), <http://www.nj.gov/>

Législature du New Jersey, (en ligne), <http://www.njleg.state.nj.us/>

State of New Jersey Government Information, (en ligne),
http://www.state.nj.us/government_info.html

Department of the Treasury, (en ligne), <http://www.state.nj.us/treasury/>

Department of Environmental Protection, (en ligne), <http://www.state.nj.us/dep/index.html>

Department of Transportation, (en ligne), <http://www.state.nj.us/transportation/>

Division of Archives and Records Management, (en ligne),
<http://www.nj.gov/state/darm/index.html>

New Jersey Board of Public Utilities, (en ligne), <http://www.bpu.state.nj.us/>

State Planning Commission, (en ligne), <http://www.state.nj.us/osg/ospspc.htm>

Taxation, (en ligne), <http://www.state.nj.us/treasury/taxation/>

New Jersey Association of Counties, (en ligne), <http://www.njac.org/>

New Jersey Conference of Mayors, (en ligne), <http://www.njmayornet.com/>

New Jersey State League of Municipalities, (en ligne), <http://www.njslom.com/>

OREGON

Avec une population de 3 471 793 personnes, l'Oregon compte 36 comtés et 240 municipalités. Multnomah est le comté le plus peuplé avec 666 350 habitants tandis que Portland est la plus grosse ville avec 536 240 résidents.

La législation municipale de l'Oregon couvre de vastes domaines (santé, prisons, hôpitaux, aéroports, parcs, bibliothèques, zonage, élections, pollution, habitation, musées, etc.) afin de répondre aux demandes d'une population croissante. Selon l'Advisory Commission on Intergovernmental Relations³, l'Oregon est l'État américain où les comtés possèdent le plus de pouvoirs.

En ce qui concerne les municipalités, elles prospèrent grâce à des partenariats entre les citoyens, le secteur privé et les agences gouvernementales. Les municipalités ont des responsabilités dans la planification et le développement de leurs communautés.

L'organisme responsable des entités municipales est l'Oregon Economic & Community Development Department. Créée en 1973, la structure actuelle du ECDD remonte à 1999. Le Département est supervisé par une Commission. Cette dernière conseille le Gouverneur, dicte les politiques et supervise les 5 divisions du Département.

C'est la Regional Development Division qui fournit le support économique aux communautés. Elle finance la construction d'infrastructures, de systèmes d'aqueducs, d'égouts, de routes, d'habitations et d'infrastructures communautaires.

³ Oregon Blue Book

1. Champ d'action des institutions municipales – Pouvoirs de l'État dévolus aux gouvernements locaux – Organisme responsable

1.1 Organisation politique et administrative

Parmi les 36 comtés de l'Oregon, 24 opèrent à l'aide de « Board of commissioners ». Ce comité est composé de 3 à 5 membres élus. Les autres comtés, plus petits, ont opté pour la forme « County court ». Cette forme est composée d'un juge de comté et deux commissaires. En 1973, une loi fut adoptée afin de permettre à tous les comtés l'utilisation de chartes. Depuis, 9 comtés ont adopté des chartes de type Home Rule donnant aux électeurs le pouvoir d'adopter et d'amender l'organisation de leur gouvernement local.

L'organisation politique et administrative de l'État de l'Oregon trouve sa source dans les Statuts Révisés de l'Oregon et dans la Constitution.

- Les règles de fonctionnement minimales des Conseils de villes sont exprimées dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 221, article 221.120.

Department of Administrative Services

Le Department of Administrative Services est l'organisme central de l'État. Le DAS travaille en partenariat avec le Gouverneur, l'Assemblée législative et les Agences de l'État afin d'implanter des politiques et des programmes nécessaires au développement de l'État de l'Oregon.

Le DAS veille aussi au respect des normes et standards de fonctionnement des entités de l'État (agences et municipalités) dans l'application de la législation de l'État. La plupart des interventions effectuées auprès des municipalités se font par le biais d'audits de vérifications afin de vérifier l'adhésion aux normes et standards.

1.2 Organisation territoriale

L'État a transmis un ensemble de responsabilités aux gouvernements locaux. La législation permet à ces gouvernements de faire des annexions ; ces dernières sont associées à certaines conditions dont les principales sont : pétition des citoyens, approbation par un pourcentage pré-déterminé de propriétaires, proposition par résolution municipale, référendum sur le territoire qui annexe et dans celui qui sera annexé. Cette même législation permet de consolider un certain nombre de territoires; cependant cette consolidation doit s'appuyer sur les résultats d'un référendum dans chacun des territoires visés.

Contenues en grande partie dans le chapitre 222 des Statuts révisés de l'Oregon, les lois concernant l'organisation territoriale permettent aux municipalités de l'Oregon d'effectuer des changements à leurs frontières.

- La procédure écrite appelée « proposition » ainsi que les étapes à franchir sont décrites dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 222, article 222.111. Elle peut démarrer l'opération par décret, par motion et par pétition.

- Selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 222, article 222.120, une municipalité n'est pas tenue de soumettre au vote une demande de fusion sauf si une disposition de sa charte lui oblige. Si le vote est nécessaire, le mode de scrutin est encadré par cette même loi.
- Seulement les villes importantes doivent soumettre la question aux citoyens lors d'un référendum selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 199, article 199.735 et 199.715.
- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 222, article 221.210 stipulent d'autres caractéristiques à tenir compte lors des fusions comme la proximité du territoire et le nombre de citoyens minimum.
- Une fusion ne peut avoir lieu sans la présence d'une pétition. Les démarches sont présentées dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 221, article 221.031.
- Les ententes de services entre deux territoires non fusionnés sont régies selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 190, article 190.003 et ss.

Department of Land Conservation and Development

Le Department of Land Conservation and Development a été créé en 1973 selon les projets de loi 100 et 101. Le Department encadre l'organisation et la planification du territoire municipal.

La planification du territoire municipal réside dans la préparation et l'adoption de plan de développement. Chaque municipalité est responsable du développement de son territoire par le biais d'un plan de développement. Cependant, ce plan doit être approuvé par la Commission du Department of Land Conservation Development.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

- Le Conseil de ville possède l'autorité afin de voter les lois et les résolutions sur leur territoire. Un code d'éthique est imposé aux élus et des sanctions sont prévues en cas de non-respect de ce dernier.
- La première séance du Conseil municipal après les élections doit toujours se tenir le deuxième mardi de janvier. Par la suite, les séances doivent être régulières et publiques selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 221, article 221.908.
- Selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 192, article 192.420, tous les citoyens ont le droit d'examiner les registres publics.
- Les procédures, l'éthique et les recours pénaux contre les membres des Conseils de ville sont répertoriés dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 244, article 244.020, 244.040 et 244.350.
- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 30, article 30.265 encadrent les responsabilités civiles d'un représentant d'un gouvernement local.

- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 221, article 221.912 et chapitre 203, article 203.045 présentent les procédures à suivre afin d'adopter un décret;
- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 250, 250.155 et 250.255 encadrent la portée et les procédures référendaires des municipalités et comtés ;

Secretary of State administre les lois qui régissent les responsabilités et les pouvoirs dévolus aux représentants des gouvernements locaux. Le Secretary of State administre les lois qui concernent la tenue d'assemblées publiques et l'adoption des résolutions.

1.4 Règles de démocratie

Les élections en Oregon sont encadrées selon l'Oregon Election Law.

- Les villes doivent tenir des élections à la même date et au même endroit que les comtés selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 254, article 254,035.
- Les qualifications requises pour se présenter aux élections sont stipulées dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 204, article 204,016 et chapitre 221, article 221.907.
- Les règles financières des parties et des campagnes sont régies par les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 260, article 260,058 et ss.
- La révocation d'un élu se fait à l'aide d'une pétition suivant les étapes stipulées dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 290, article 249,865 et ss.
- Les procédures afin de combler les postes vacants à l'intérieur des Comtés et des Municipalités sont régies par les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 198, article 198.320 et par le chapitre 236, article 236.210.
- Toutes les règles et procédures concernant le registre des électeurs se retrouvent dans les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 247, article 247,012.

Le Secretary of State délègue les responsabilités administratives associées aux règles de démocratie à la Elections Division.

1.5 Gestion administrative et financière

Le fonctionnement administratif et financier de l'appareil municipal est régi par les articles suivants :

- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 221, article 221.410 imposent une limite aux municipalités dans la contraction de dettes.
- Selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 287, article 287,004, les municipalités sont autorisées à émettre des obligations afin de se financer. L'émission d'obligation est limitée par les articles contenus dans les chartes municipales.

- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 287, article 287, 056 encadrent la tenue du scrutin concernant l'émission d'obligations municipales.
- L'émission des obligations municipales est encadrée par les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 288, article 288,520.
- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 294, article 305 et ss. s'intitulent Local Budget Law.
- Chaque municipalité doit faire l'objet d'une vérification fiscale annuelle selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 297, article 297,425.

Secretary of State administre les lois de l'État qui régissent la tenue d'assemblées publiques et l'adoption des résolutions. Il est responsable de l'application du Local Budget Law et la Division of Audits du Secretary of State s'assure que les municipalités respectent les directives comptables et procèdent à des vérifications.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général

Une limite est imposée sur le taux d'imposition foncier des municipalités et des comtés. Avec cette loi, les autorités locales n'ont pas le pouvoir d'augmenter le taux d'imposition.

- L'évaluation foncière et la taxation des propriétés sont supervisées par le Department of Revenue. Les municipalités sont alors régies selon les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 305 et ss. et 306 et ss.

Department of Revenue

Le Department of Revenue assure le fonctionnement du système fiscal responsable du financement des services publics, de la préservation et l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle

Department of Economic & Community Development

Créée en 1973, la structure actuelle du Department of Economic & Community Development remonte à 1999. Le Département est présentement fractionné en cinq divisions :

- **Central Services Division.**

La Central Services Division est responsable de la gestion administrative du Département. On y retrouve aussi l'Oregon Economic & Community Development Commission.

Les cinq membres de la Commission sont nommés par le Gouverneur. La Commission conseille le Gouverneur, dicte les politiques et voit à leur application.

Les actions de la Commission visent l'amélioration des conditions des communautés dans le besoin afin que ces dernières puissent bénéficier des mêmes avantages que les autres communautés de l'Oregon. Elle aide les entreprises de l'Oregon à être plus compétitives sur les marchés et elle développe des stratégies économiques qui supportent la prospérité à long terme de l'Oregon. Enfin, la Commission entretient un partenariat avec les secteurs publics et privés aussi bien locaux que régionaux afin d'identifier des solutions aux problèmes communs.

Regional Development Division

La Regional Development Division (RDD) fournit du support économique aux communautés. Elle finance la construction d'infrastructures, de système d'aqueduc, d'égouts, de routes, d'habitations communautaires. La Regional Development Division est responsable de 4 programmes :

- Community Development Program ;
- Enterprise Zone Program;
- Regional Strategies/Rural Development Program;
- Special Public Works Fund Program.

Les programmes du RDD sont conçus pour être flexibles et attentifs aux besoins des communautés. Ils sont organisés autour de 12 équipes régionales et concernent la planification stratégique, le développement des infrastructures, le financement, l'aide aux entreprises, le tout supporté par des comités experts.

Industry Development Division

L'Industry Development Division fournit un support aux industries et aux entreprises afin d'accroître leur compétitivité locale, nationale et mondiale.

- Business Finance section;
- Business Outreach and Services section.

International Division

L'International Division aide les entreprises et les industries de l'Oregon à compétitionner globalement en développant les marchés externes par l'exportation. La Division cible particulièrement le Japon, la Corée, la Chine, l'Europe et l'Amérique Latine. Elle possède des bureaux à Taiwan, au Japon et en Corée. Elle administre deux programmes, l'un sur le commerce et l'autre sur la culture.

- International Cultural Program;
- International Trade Program.

Ports Division

N/A

2.2 Lois relevant de l'organisme

L'autorité du Department of Economic & Community Development découle de l'application des Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 285A.

- Les Statuts révisés de l'Oregon, chapitre 285A, article 285A.070 déterminent les règles d'organisation interne.

L'administration du Department of Economic & Community Development est encadrée par l'Oregon Administrative Rules, chapitre 123.

- Les procédures concernant l'application des programmes, des subventions et des règles d'application sont contenues dans l'Oregon Administrative Rules, chapitre 123, Division 001 à 145.

2.3 Mission

Assister les entreprises et le gouvernement de l'Oregon afin de créer des opportunités économiques et développer des communautés de qualité à travers l'Oregon.

2.4 Vision et valeurs

Vision

L'Oregon, l'endroit privilégié pour être en affaires.

Valeurs

- Excellence ;
- imputabilité ;
- partenariat ;
- esprit d'entrepreneur ;
- diversité ;
- performance.

2.5 Orientations et stratégies

But : Créer des opportunités économiques

- Stratégie: Mener l'intégration et la coordination des stratégies économiques de l'Oregon ;

- Stratégie : Conserver, développer et créer des entreprises ;
- Stratégie : Développer un climat entrepreneurial, implanter des réformes fiscales.

But : Construire des communautés de qualités

- Stratégie : Fournir une assistance technique et financière à la réalisation d'infrastructures communautaires ;
- Stratégie : Faciliter le développement de solutions locales et régionales.

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

L'Oregon progress Board (<http://www.econ.state.or.us/opb/0305obms/bmupdate.thm>) présente un exercice complet d'étalonnage. Les indicateurs sont regroupés sous différents champs d'intérêt. Voici quelques indicateurs que l'on retrouve sous les rubriques «développement communautaire » et « environnement ».

- Pourcentage des habitants de l'Oregon qui sont desservis par des systèmes d'eau potable publics qui respectent les standards.
- Pourcentage des routes qui sont en de meilleures conditions.
- Pourcentage de logements habités par les propriétaires.
- Pourcentage des terres agricoles de l'Oregon qui ne pas couvertes par le développement rural et urbain.

2.7 Budget

Le Département emploie 139 personnes et son budget d'opération est de 340 538 469\$. Le fédéral contribue pour 53 255 559\$. Les revenus générés par les loteries de l'État fournissent 80 000 000\$ dans le financement du Département.

2.8 Partenariats et/ou ententes

Community Solution Team

The Community Solutions Team est un comité consultatif ministériel qui regroupe les cinq agences suivantes :

- Agences;
- Economic & Community Development;
- Environmental Quality;
- Housing & Community Services;
- Land Conservation & Development;
- Transportation.

Regional Community Solutions Teams

The Regional Community Solutions Teams (RCST) sont des équipes (9) travaillant en partenariat avec les autorités locales pour trouver des solutions concrètes aux problématiques vécues par la population.

Community Development Office

The Community Development Office est composé d'agents de liaison, de hauts fonctionnaires et de coordonnateurs régionaux. Ce comité doit favoriser la collaboration des agences entre elles ainsi qu'avec les communautés. Ils ont la responsabilité d'implanter les politiques du Community Solutions Team.

2.9 Politiques et programmes

Community Development Program

Programme fédéral conçu pour les régions non-métropolitaines. Son objectif est de développer adéquatement les communautés en fournissant de l'hébergement et un environnement de qualité à des personnes à faible revenu.

Enterprise Zone Program

Programme qui désigne des zones où les entreprises s'y installant bénéficient d'un allègement foncier ou autre incitatif financier.

Regional Strategies/Rural Development Program

Le programme vise à solidifier et diversifier l'économie régionale et à promouvoir et coordonner l'intégration des programmes ruraux. Le programme coordonne les efforts des agences publiques et privées en plus des groupes d'intérêt dans le développement de 2 à 3 industries particulières par région. Le Regional Strategies Boards investit les fonds provenant de la loterie de l'État en concordance avec les plans régionaux.

Special Public Work Fund Program

Programme de financement et de prêts pour assister les municipalités dans la construction d'infrastructures publiques nécessaires au développement économique afin de créer et de maintenir des emplois. Les fonds proviennent des revenus générés par la loterie de l'État.

3. CHAMPS D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

Land Conservation and Development Commission

La Commission est composée de sept citoyens nommés par le Gouverneur et entérinés par le Sénat. La participation des membres de la Commission est bénévole et s'inscrit à l'intérieur d'un mandat de quatre ans (maximum de deux mandats consécutifs).

La Commission fixe les objectifs de l'État en matière d'utilisation du territoire. Elle assure la conformité des plans municipaux avec les objectifs de l'État. Elle coordonne les plans municipaux en relation avec les objectifs de l'État. De plus, elle est responsable des programmes de gestion du littoral.

3.2 Environnement

Department of Environmental Quality

Le Department of Environmental Quality est une agence de régulation qui protège la qualité de l'environnement de l'Oregon. Elle s'occupe, entre autres, de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air en plus de nettoyer les déversements dangereux dans l'environnement.

La qualité de l'environnement de l'Oregon est assurée par la vigilance du Environmental Quality Commission. Cette commission, composée de 5 membres nommés par le Gouverneur avec l'aval du Sénat, siège pour un mandat de 4 ans. Les programmes offerts sont regroupés autour de trois axes : l'air, l'eau et le sol.

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

Department of Environmental Quality

Le State Solid Waste Advisory Committee, en partenariat avec plus de 200 groupes locaux administre la gestion des déchets dans l'État de l'Oregon.

En 1996, l'évaluation de la qualité des systèmes d'eau potable devenait obligatoire. Par contre, suite à l'évaluation du réseau, l'élaboration d'un plan de protection de l'eau potable est toujours à la discrétion de la municipalité.

3.4 Logement

The Oregon Housing and Community Services

L'Oregon Housing and Community Services est l'agence de financement résidentiel de l'État. Elle gère des programmes de financement et de support afin de développer et de conserver des opportunités d'hébergement de qualité et abordable pour les familles à faible revenu.

L'Oregon Housing and Community Services administre aussi les programmes d'assistances fédéraux aux sans-abri et aux plus démunis.

Les programmes spécifiques aux municipalités incluent l'amélioration des performances énergétiques des habitations et l'aide à l'hébergement en cas de sinistre.

3.5 Transport

Department of Transportation

Le Department of Transportation est en charge du transport sur le territoire de l'État de l'Oregon. Le département travaille en étroite collaboration avec les comtés afin de fournir des services à la hauteur des attentes des citoyens de l'Oregon.

La législation mentionne que 1 000 000\$ des taxes sur l'essence doit être redistribué annuellement aux municipalités de moins de 5 000 habitants. La Ligue des Villes de l'Oregon se charge de répartir la somme annuellement.

Le Département gère les fonds fédéraux nécessaires à l'entretien des ponts grâce à un partenariat avec les comtés. Cette entente se base sur une inspection des ponts faite à tous les 2 ans.

Des projets spécifiques pour les zones métropolitaines sont gérés par le Département comme le programme pour un air pur et celui concernant la planification des zones urbaines.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

Department of Economic & Community Development

Sous la forme du Special Public Work Fund, le Department fournit une assistance financière aux entités publiques pour l'étude, le design et la construction d'infrastructures publiques.

Le but du programme est d'aider les municipalités à financer des infrastructures afin d'attirer et de conserver des emplois. Le fonds permet annuellement à des communautés d'améliorer leurs systèmes de traitement des eaux usées, la construction d'aqueduc, l'implantation de transport en commun et la construction de logements sociaux.

3.7 Inforoute

Department of Economic & Community Development

La Telecommunications Section facilite le déploiement d'infrastructures de télécommunications afin de créer des opportunités de développement économique.

Le Décret 622 du Sénat mentionne que la section doit assister les communautés et entreprises dans l'évaluation de leurs besoins en télécommunication, identifier et orchestrer les ressources

afin de créer des solutions aux priorités identifiées dans l'évaluation des besoins, revoir et évaluer les propositions pour ensuite verser du financement.

Sous forme de projet, les communautés bénéficient du soutien de la section dans l'implantation de solution en télécommunication.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Bill Scott
Director
Economic and Community Development
775, Summer St., NE
Salem, Oregon 97310
Phone : (503) 986-0123
Fax : (503) 581-5115
Email : oedd.info@state.or.us

5. SOURCES

Constitution de l'Oregon (en ligne) : <http://www.leg.state.or.us/billsset.htm>

Department of Administrative Services (en ligne) : <http://www.das.state.or.us/>

Department of Environmental Quality (en ligne) : <http://www.deq.state.or.us/>

Department of Land Conservation and Development (en ligne) : <http://www.lcd.state.or.us/>

Department of Land Conservation and Development (en ligne) :
<http://www.lcd.state.or.us/index.html>

Department of Revenue (en ligne) : <http://www.dor.state.or.us/>

Department of Transportation (en ligne) : <http://www.odot.state.or.us/home/>

Directory of State-Local Relations Organizations : The ACIR Counterparts, U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations, Washington D.C., December 1993

Economic & Community Development Department (en ligne) : <http://www.econ.state.or.us/>

Housing and Community Services (en ligne) : <http://www.hcs.state.or.us/>

Portail du gouvernement (en ligne) : <http://www.oregon.gov/>

Règlements Administratifs de l'Oregon (en ligne) :
http://arcweb.sos.state.or.us/rules/number_index.html

Secretary of State (en ligne) : <http://www.sos.state.or.us/>

State Administrative Officials Classified by Function, The Council of State Governments, 1991-1992

Statuts révisés de l'Oregon (en ligne) : <http://www.leg.state.or.us/ors/>

The Municipal Year Book : 2000, International City/ County Management Association, Washington, D.C., 2002

VERMONT

Le Vermont compte 291 entités municipales, regroupées en 14 comtés. La population totale de l'État du Vermont est de 608 827 habitants. Chittenden County est la plus grosse agglomération de l'État avec 146 571 habitants, alors que Essex County est celui où se retrouve la plus faible population, 6 459 habitants. Le plus grand comté couvre 933 milles carrés (Rutland County) tandis que le plus petit couvre à peine 83 milles carrés (Grand Isle County). La capitale du Vermont est Montpelier, elle est la plus petite capitale aux États-Unis, elle est située dans le comté de Washington et elle compte une population de 8 035 habitants.

Les champs d'action des municipalités sont déterminés par la Constitution américaine et dans les Vermont Statutes. Le titre 24, Municipal and County Government, est celui qui s'adresse aux gouvernements locaux. Plus spécifiquement, la Municipal and Regional Planning and Development Act (loi 200) et la State Land Use and Development (loi 250), encadrent les municipalités du Vermont. La première prévoit la mise en place de commissions municipales et de douze commissions régionales⁴. Elle oblige les commissions régionales à préparer un plan de développement qui doit servir de guide pour l'élaboration des plans d'action des ministères et agences. Ces derniers doivent arrimer leurs programmes et activités avec les plans régionaux et municipaux. La loi 250, quant à elle, établit les lignes directrices pour guider les entités municipales, régionales et étatiques dans l'aménagement et le développement du territoire. De plus, elle définit les critères à considérer lors du processus d'évaluation de projets de développement et de subdivision. Ces deux lois principales doivent être prises en compte lors de la préparation des plans municipaux. Elles sont sous la responsabilité du Department of Housing and Community Affairs. D'autres champs d'intervention municipaux sont cependant du ressort d'autres administrations de l'État.

⁴Les commissions régionales sont composées d'un membre de chacune des municipalités et ont le pouvoir d'approuver ou de refuser les plans municipaux. Les commissions municipales, pour avoir accès aux State Planning Grants, doivent faire approuver leurs plans soit par la Commission régionale ou par le Commissaire du Department of Housing and Community Affairs. Ces commissions municipales sont composées de membres de l'électorat. Ces derniers sont habituellement nommés par le Conseil de ville, mais peuvent aussi être élus, si les citoyens en décident ainsi. La Commission municipale produit un rapport annuel qu'elle dépose aux municipalités.

1. CHAMPS D'ACTION DES INSTITUTIONS MUNICIPALES – POUVOIRS DE L'ÉTAT DÉVOLUS AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX – ORGANISME RESPONSABLE

1.1 Organisation politique et administrative

Les Vermont Statutes encadrent les gouvernements locaux dans leur organisation politique et administrative :

- En l'absence d'une charte municipale, c'est la forme standard de gouvernement (council-manager), défini par la loi, (Title 17, sections 2630, 2640 et 2646), qui dicte les règles des élections ainsi que la composition du Conseil de ville (Title 24, section 801, 871 et 872) ;
- Au Vermont, la loi permet aux municipalités de se doter de leur propre Charte. Parmi les 291 municipalités, 46 ne se sont pas prévaluées de ce droit. (Title 24, appendix) ;
- Seulement une forme de gouvernement est permise pour les comtés (Title 24, section 131).

Secretary of State

L'Office of Secretary of State tient registre des modifications aux chartes et de la composition des gouvernements locaux.

1.2 Organisation territoriale

La gestion et l'organisation du territoire doivent respecter les lois comprises dans le Chapter 1 du Title 24, alors que les Chapters 45 et 49 du même Title, déterminent les procédures à respecter pour altérer les limites des territoires :

- Les annexions territoriales ne sont pas permises par la Loi, mais les fusions municipales le sont par un processus référendaire et avec l'accord de la population des deux municipalités en cause (Title 24, section 1421 et ss. ; Title 24, section 1482 et ss. ; Title 24, section 1426) ;
- De plus, la législation permet l'élaboration d'ententes inter-municipales pour l'organisation et l'offre de services (Title 24, section 4901).

Department of Housing and Community Affairs

Le Department of Housing and Community Affairs joue un rôle important dans la gestion et l'aménagement du territoire notamment par ses programmes d'aide financière, mais ce sont les Regional Planning Commissions qui approuvent ou refusent les modifications territoriales demandées par les municipalités.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs et les responsabilités des instances municipales découlent de l'application du Vermont Statutes :

- L'État indique que les gouvernements locaux doivent se rencontrer dans des endroits ouverts au public lorsque des décisions officielles sont prises (Title 1, sections 311 et ss.).
- De plus, il oblige le gouvernement local à donner accès à ses registres pendant des heures raisonnables (Title 1 section 312).
- L'État a aboli l'immunité des gouvernements locaux (Title 29, section 1403), dès que ceux-ci se sont munis d'une assurance, et ce pour le montant couvert par la police.
- La Loi permet la tenue de référendum (Title 24, section 1231).

Secretary of State, Municipal information

Il existe plus de 1 200 lois étatiques qui touchent les gouvernements locaux. On peut les retrouver sur le site du Secretary of State. Ce dernier a comme rôle d'informer les fonctionnaires municipaux et les citoyens sur les pouvoirs et responsabilités des gouvernements locaux.

1.4 Règles de démocratie

La législation établit les particularités associées aux élections :

- Elle spécifie la date (Title 17, section 2640) ;
- la qualification des candidats (Title 17, section 2646 ; Title 24, section 1233) ;
- les dépenses et leurs divulgations (Title 17, sections 2821 et 2822) ;
- la qualification des électeurs, les particularités associées à ces derniers ainsi que la procédure d'inscription des électeurs (Title 17, section 2121 ; Title 17 sections 2531 et ss.).

Secretary of State

Toutes les règles et lois concernant les élections et les procédures à respecter pour la tenue d'Assemblée municipale sont de la responsabilité du Secretary of State.

1.5 Gestion administrative et financière

La législation du Vermont prévoit peu de lois pour encadrer les gouvernements locaux comparativement aux autres États. Seulement 17 lois encadrent la gestion des affaires financières au Vermont alors que l'État qui en a le plus (Nevada), en a 46. Voici les principales :

- La législation détermine les éléments qui peuvent être associés à une dette et elle impose une limite à cette dernière (Title 24, section 1753 ; Title 24, section 1762).
- La Loi établit une limite en terme de temps d'emprunt et un maximum à ce dernier (Title 24, section 1759).
- Elle permet les emprunts à court terme en autant qu'ils soient remboursés pendant l'année fiscale durant laquelle ils ont été encourus (Title 24, section 1773).
- La Loi établit certains standards aux achats (Title 29, section 952).
- L'État établit une année fiscale commune à toutes les villes (Title 24, section 1683).
- L'État oblige les municipalités à préparer un rapport annuel et les citoyens peuvent demander, par voie de pétition, une vérification indépendante (Title 24, section 1681).

Il n'a pas été possible d'identifier l'organisme qui encadre les municipalités dans la réalisation de ces fonctions.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général

Au Vermont, l'État impose certaines contraintes aux gouvernements locaux, mais il leur a aussi transmis un ensemble de responsabilités :

- Au Vermont, l'État détermine toutes les règles et procédures entourant l'évaluation foncière (Title 32, sections 4601 et ss.).
- Les gouvernements locaux ont la responsabilité d'exercer la fonction d'évaluateur foncier (Title 32, section 3761) et de voter la somme ou le taux de taxe à prélever pour répondre aux besoins de la ville et de ses citoyens (Title 17, section 2664).
- Pour ce qui est du financement, les revenus de la ville, par exemple à Montpelier, reposent à 67,7% sur l'impôt foncier, à 18% sur les services vendus, à 7,9% sur des transferts de fonds d'administration centrale (par exemple pour l'eau, les égouts, l'équipement, etc.) et à 6,1% sur l'aide des deux paliers de gouvernement (par exemple : aide financière de l'État pour les autoroutes).

Property Valuation and Review Division – Vermont Department of Taxes

Le Property Valuation and Review publie les amendements faits aux lois portant sur les règles d'évaluation foncière et sur les taxes en général.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle

Department of Housing and Community Affairs (DHCA)

Le DHCA est identifié par l'International City/County Management Association (ICMA), par le Council of State Governments et par le U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations comme étant le Ministère responsable des Affaires municipales, au même titre que le MAMM au Québec. Ce ministère offre une large gamme de programmes qui visent l'amélioration du développement des communautés du Vermont. Il est chapeauté par l'Agency of Commerce and Community Development (ACCD) qui regroupe sous sa responsabilité deux autres ministères, soit le Department of Economic Development et le Department of Tourism and Marketing. Le DHCA est composé de sept directions :

Housing Division

Cette direction se consacre à l'atteinte d'un objectif : soit celui d'améliorer, de maintenir et de rendre accessible à tous les vermontois, le logement.

Planning Division of Disaster Mitigation

Cette direction gère les bourses d'aide fédérale versées aux municipalités lors de désastres naturels et autres.

De plus, elle offre son expertise à des partenaires locaux, régionaux et à l'État pour le développement et l'implantation de leur plan de gestion des sinistres. Ces plans sont obligatoires pour l'État et pour chacune des juridictions locales.

Vermont Community Development Program (VCDP)

Le VCDP a été créé grâce à un programme fédéral : le Community Development Block Grants for Small Cities Program. Ce programme verse près de 8.5 millions de dollars aux municipalités.

Planning Division of Land Use

Cette direction administre plus de 3 millions de dollars en fonds de l'État (State General Funds). Cet argent est principalement alloué aux douze Regional Planning Commissions pour supporter leur travail avec les communautés et aux municipalités par l'entremise de subventions attribuées dans le cadre du Municipal Planning Grant Program.

Enfin, la Planning Division of Land Use offre de la formation à toutes les organisations locales, régionales et étatiques, émet des avis sur les projets de loi qui touchent l'aménagement territorial et s'assure de la compatibilité des projets de développement avec les objectifs d'aménagement territorial du Vermont.

Division for Historic Preservation

Cette direction est l'agence publique désignée pour défendre la préservation des sites historiques et préhistoriques.

Historic Sites

Depuis l'acquisition de la maison du Président Calvin Coolidge en 1947, le Vermont a acquis 26 sites et 95 édifices qui sont visités par plus de 100 000 visiteurs annuellement.

Downtown Program

Ce programme vise à offrir de la formation et de l'aide financière aux communautés qui veulent revitaliser leur centre-ville.

2.2 Lois relevant de l'organisme

Les lois présentées ici, sont celles identifiées sur le site du Department of Housing and Community Affairs :

- Municipal and Regional Planning and Development (Act 200 Goals) – Title 24, Chapter 117, section 4302;
- Municipal Administrative Procedure Act – Title 24, Chapter 36 ;
- Adoption and Enforcement of Ordinances and Rules – Title 24, Chapter 59 ;
- Historic Downtown Development – Title 24, Chapter 76A ;
- Impact Fees – Title 24, Chapter 131;
- State Agency Planning (ACT 200) – Title 3, Chapter 67 ;
- Conservation and Preservation Rights and Interests – Title 10, Chapter 34 ;
- State Land Use and Development (ACT 250) – Title 10, Chapter 151 ;
- Acquisition of Interests in Land by Public Agencies – Title 10, Chapter 155;
- Telecommunications Bylaws and Ordinances – Title 24, Chapter 61, section 2291 et Title 24, Chapter 117, section 4407 ;
- Open Meeting Law – Title 1, Chapter 5, sections 310-314;
- Municipal Agricultural Exemptions – Title 24, Chapter 117, section 4495 Conservation Commissions – Title 24, Chapter 118;
- Billboard Law – Title 10, Chapter 21, sections 481-506.

2.3 Mission

Le DHCA n'a pas d'énoncé de mission qui lui est propre. Ses buts et ses objectifs sont identifiés dans la Loi : ACT 200 Goals (Title 24, Chapter 117, section 4302).

La mission des trois ministères sous la responsabilité de l'Agency of Commerce and Community Development (ACCD) est la suivante :

- L'ACCD veut préserver les richesses culturelles et historiques du Vermont, promouvoir le rayonnement des communautés et créer une économie croissante afin d'offrir des opportunités d'emplois intéressants pour tous les vermontois.

2.4 Vision et valeurs

La vision et les valeurs ci-dessous, proviennent, elles aussi, d'un document de l'Agency of Commerce and Community Development.

La vision est d'assurer que tous les vermontois profitent des bénéfices d'un environnement naturel de qualité, d'une économie rayonnante et diversifiée et de communautés en santé qui célèbrent les traditions et les différences tout en offrant un soutien pour le bien commun.

Les valeurs sont les suivantes :

- Prendre des actions qui sont porteuses à long terme;
- assurer des emplois et du travail de qualité pour les générations futures;
- assurer égalité et prospérité à long terme pour tous;
- protéger et revitaliser les paysages, les villes et les villages afin d'assurer une bonne qualité de vie;
- valoriser la participation des citoyens;
- offrir le meilleur service possible.

2.5 Orientations et stratégies

Non identifiées

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

Le plan stratégique 2001-2004 de l'ACCD comprend huit grands objectifs. Pour chacun de ceux-ci les effets désirés, les activités prévues, la mesure, les employés impliqués, les dates de tombée ainsi que l'avancement de chaque projet sont énoncés. On trouve ci-dessous, les huit grands buts de l'ACCD ainsi que les effets désirés (outcomes). Le plan stratégique est en annexe.

- Soutenir la création et la rétention d'emploi de qualité et renforcer la compétitivité des entreprises et de l'économie du Vermont.
 - Atteindre un salaire acceptable;
 - augmenter la moyenne du salaire annuel;
 - assurer une balance dans la participation des régions au développement économique;
 - augmenter la productivité des travailleurs du Vermont.
- Promouvoir, coordonner et faire preuve de leadership en protégeant les ressources historiques et en poursuivant les traditions vermontoises d'aménagement du territoire.
 - Ralentir le taux de conversion des terres (open land) en terres de développement;
 - augmenter le nombre de villes qui planifient sous le processus du Title 24 section 2350.
- Promouvoir l'héritage naturel, agricole et culturel ainsi que les ressources économiques, touristiques et récréatives.
 - Améliorer les ventes des produits et la croissance des exportations;
 - promouvoir les PME et les paysages ruraux;
 - développer et implanter un plan de marketing efficient et coordonné.
- Développer et renforcer les partenariats régionaux et provinciaux.
 - Renforcer les communautés du Vermont;
 - renforcer les partenariats qui mènent au développement de politiques visionnaires et effectives.
- Augmenter et maintenir la disponibilité et l'accessibilité au logement pour tous les vermontois.
 - Augmenter l'accessibilité des logements pour les vermontois;
 - augmenter l'accessibilité à la propriété pour les vermontois.
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Agence.
 - Améliorer la satisfaction des employés pour augmenter leur performance au travail;
 - améliorer la qualité de la gestion de la performance;

- augmenter le budget nécessaire.
- Promouvoir, protéger, maintenir et développer les sites historiques de l'État.
 - Améliorer les programmes, les événements et les salons;
 - augmenter leur fréquentation;
 - augmenter les revenus;
 - améliorer la tenue des lieux;
 - augmenter le support aux « amis de l'État » et à d'autres organismes.
- Améliorer constamment le service à la clientèle.
 - Améliorer la satisfaction de la clientèle par les programmes de l'Agence.

2.7 Budget (répartition)

Non Disponible.

2.8 Partenariats et/ou ententes

Certains organismes gouvernementaux (fédéraux et d'État) ou autres ont développé des partenariats avec le DHCA :

- U.S. Department of Housing and Urban Development verse des fonds au DHCA pour le Vermont Community Development Program.
- Régional Planning Commissions participe avec le DHCA à l'organisation des Housing Summits dans les 12 régions du Vermont.
- Vermont League of Cities and Towns Vermont et l'Association of Planning and Development Agencies (VAPDA) organise en collaboration avec le DHCA, le Basic Planning and Zoning Workshop Series.
- U.S. Environmental Protection Agency Sustainable Development Challenge Grant offre des sommes importantes pour la conservation et le développement des terres situées près des échangeurs et viaducs qui se trouvent à l'intersection de deux États.
- Federal Emergency Management Agency organise avec le DHCA le financement pour aider les victimes de désastres écologiques ou autres.
- Vermont State Housing Authority et Vermont Housing Finance Agency travaillent en partenariat avec la DHCA pour produire un index de logements à prix modiques.

- Le Consolidated Plan for Housing and Community Development Programs du DHCA travaille avec plusieurs partenaires qui lui permettent d'atteindre ses objectifs et de réaliser les activités prévues.

2.9 Politiques et programmes

Vermont Community Development Program

Ce programme vise à identifier et à répondre à des besoins en logement, à financer des projets de développement économique, à permettre des améliorations aux services publics ainsi qu'à leurs infrastructures, à améliorer l'accès pour les handicapés et à venir en aide aux personnes à bas revenu.

Municipal Planning Grant Program

Les subventions de ce programme sont allouées annuellement pour améliorer la planification locale et pour augmenter la capacité des municipalités à faire respecter les règles d'aménagement (regulatory capacity).

Vermont Downtown Program

Ce programme offre de la formation et de l'aide financière aux communautés qui veulent revitaliser leur centre-ville.

Barn Grants Program

Ce programme offre une aide financière pour la répartition et la restauration de bâtisses agricoles historiques.

State Historic Preservation Grants Program

Ce programme assiste les municipalités et les organismes sans but lucratif dans la restauration d'édifices historiques.

Certified Local Government Grant Program

Les subventions de ce programme sont attribuées aux municipalités qui rencontrent les standards établis par l'État pour leurs projets de préservation historique.

3. CHAMPS D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

Agency of Commerce and Community Development, Department of Housing and Community Affairs

La Planning Division du DHCA joue un rôle de guide pour les décisions concernant les politiques d'aménagement et de développement du territoire.

3.2 Environnement

Agency of Natural Resources, Department of Environmental Conservation

Le Department of Environmental Conservation et le Environmental Board sont responsables de l'environnement municipal, Loi 250. Ils sont chargés d'évaluer, de prendre des décisions et d'émettre des permis pour tous les projets de développement et de subdivision.

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

Agency of Natural Resources, Department of Environmental Conservation

Waste Management Division

Cette direction supervise l'utilisation, le traitement et la manipulation de matière résiduelle dangereuse.

Wastewater Management Division

La Wastewater Management émet des permis pour les gouvernements locaux, pour les eaux usées et pour le déversement des eaux. Ces permis sont issus par les cinq bureaux régionaux.

Water Quality Division

Cette direction gère toutes les surfaces aquatiques du Vermont et administre plusieurs programmes comme : « Aquatic Nuisance Control », « Water Quality Certification », etc.

Water Supply Division

Cette direction émet des permis et informe les municipalités sur les règles et règlements portant sur l'eau potable et ses infrastructures.

3.4 Logement

Agency of Commerce and Community Development, Department of Housing and Community Affairs

La Housing Division du DHCA se consacre entièrement à l'augmentation et au maintien de logements accessibles et sécuritaires pour tous les vermontois.

3.5 Transport

Vermont Agency of Transportation, Policy and Planning Division

Cette direction travaille directement avec les Regional Planning Commissions pour leur planification et elle assure la coordination des projets de développement régionaux en transport.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

Department of Housing and Community Affairs, Community Development

Cette direction du DHCA offre des subventions pour la planification et la réfection des infrastructures municipales et d'autres projets, entre autres ceux ayant un impact sur la santé et la sécurité de la population.

3.7 Inforoute

Office of Secretary of State

L'Office of Secretary of State offre un site où l'on peut retrouver la plupart des informations portant sur les municipalités de même qu'un lien vers un forum de discussions réservé aux élus municipaux : Muninet Internet ListServe Discussion Group

4. PERSONNE-RESSOURCE

Pamela A. Trag

Information Technology Manager

State of Vermont

Agency of Commerce and Community Development

Phone : (802) 828-0756

Fax : (802) 828-3383

Email : pamela.trag@state.vt.us

5. SOURCES

Agency of Commerce and Community Development (en ligne) : <http://www.dca.state.vt.us/>

Agency of Natural Resources (en ligne) : <http://www.anr.state.vt.us/>

Agency of Transportation (en ligne) : <http://www.aot.state.vt.us/>

Department of Housing and Community Affairs (en ligne) : <http://www.dhca.state.vt.us>

Gouvernement local de Montpelier (en ligne) : <http://www.montpelier-vt.org/htm/government.shtml>

Office of Secretary of State (en ligne) : <http://www.sec.state.vt.us/>

Portail du gouvernement du Vermont (en ligne) : <http://vermont.gov/>

The Municipal Year Book : 2000, International City/ County Management Association, Washington, D.C., 2002

Vermont Department of Taxes (en ligne) : <http://www.state.vt.us/tax/PVR.htm>

Vermont Legislature (en ligne) : <http://www.leg.state.vt.us>

WASHINGTON

L'État de Washington compte 279 villes et villages qui sont regroupés en 39 comtés. La population totale de l'État de Washington est estimée à 5 894 121 habitants. La métropole de Washington est Seattle, elle est située dans le comté le plus peuplé, King County (1 737 034). Le comté de Garfield est celui avec la plus faible population : 2 397 habitants. Le plus grand comté, Okanogan County, couvre une superficie de 5268,07 milles carrés, tandis que le plus petit, Wahkiakum County, couvre à peine 264,24 milles carrés.

Les champs d'action des municipalités sont déterminés dans la Constitution des États-Unis et dans le Revised Code of Washington (RCW). Les principales lois relatives aux administrations locales sont contenues dans les parties : Title 35 (Cities and Towns), Title 35A (Optional Municipal Code) et Title 36 (Counties).

Une des plus récentes lois de la gestion des affaires municipales de l'État est la Growth Management Act (GMA) passée en 1990. Cette loi vise à encadrer les problèmes dus à la croissance rapide de la population comme la protection de l'environnement et la qualité de vie. Elle oblige les villes et comtés en croissance à produire un Comprehensive Plan qui s'inscrit en accord avec les objectifs de l'État. L'étalement urbain, la protection de l'environnement, le développement économique, le transport régional, les droits de propriétés et les infrastructures et services publics sont quelques-uns des sujets que doivent couvrir le Comprehensive Plan des 29 comtés qui ont choisi, ou qui ont été désignés pour préparer une planification globale de leur territoire. Ce plan est considéré comme la pièce maîtresse de tous les processus de planification locale⁵, les règlements municipaux associés au développement du territoire doivent être en accord avec le Comprehensive Plan et les agences de l'État doivent s'arrimer aux plans qui sont développés sous la GMA.

⁵ Voir l'exemple de Comprehensive Plan pour le comté de Jefferson à l'adresse suivante : <http://www.co.jefferson.wa.us/commdevelopment/complan.htm>

1. Champs d'action des institutions municipales – Pouvoirs de l'État dévolus aux gouvernements locaux – Organisme responsable

1.1 Organisation politique et administrative

Washington accorde les droits d'organisation politique et administrative à leurs villes et villages selon l'importance de la population. Ce classement permet, par exemple, aux villes ayant une population de 10 000 habitants ou plus de développer leur propre charte.

- La Constitution ne prévoit qu'un seul mode organisationnel pour les comtés, c'est la forme de Board of County Commissioners (Const. Art. 11, section 5) ;
- Un certain degré d'autonomie est donné aux comtés pour déterminer sa forme⁶ (Const. Art. 11, section 4) ;
- La Loi prévoit que les villes soient classées selon leur population ; ce qui leur donne différents droits d'organisation (35.01.010 à 35.01.040)
- La Loi tente de limiter le nombre de gouvernements locaux en imposant des règlements quant à la superficie du territoire que doit couvrir celui-ci (Const. Art. 11, section 3; 35.21.010) ;
- La Loi prévoit trois modes organisationnels pour les villes et villages : la Commission, la Council-Manager et la Mayor-Council (35.17.370 ; 35.18.230 ; 35A.12.010 et ss.) ;
- Un certain degré d'autonomie est donné aux municipalités pour leur permettre de déterminer la forme que prendra leur gouvernement (Const. Art 11, section 10) ;
- Les pouvoirs dévolus aux municipalités pour la gestion des affaires locales sont largement circonscrits par la Loi (35.21.010) ;
- La Constitution délègue beaucoup de pouvoir aux comtés pour la gestion des affaires locales (Const. Art. 11, section 4).

Secretary of State

Ces pouvoirs sont encadrés et enregistrés par le Secretary of State.

⁶ La liberté quant à la forme du gouvernement local réfère aux choix du nombre de membres que compose le Conseil, à la méthode choisit pour nommer le chef du Conseil et à d'autres détails sur la répartition des tâches et des fonctions.

1.2 Organisation territoriale

De nombreux pouvoirs de gestion sont dévolus aux comtés, cependant les villes et les villages ont certaines responsabilités quant à l'organisation territoriale. Ils doivent respecter certaines procédures énoncées par la Constitution et le Revised Code of Washington (RCW) :

- La Loi permet les annexions de territoires (35.13.030). Cependant, elles doivent être initiées par les résidents du territoire qui sera annexé (35.13.015) et accepté par un processus référendaire, par une résolution ou un ordre municipal (35.13.070 ; 35.13.070). De plus, elle requiert l'approbation du Board of County Commissioners (35.13.010).
- La Constitution (Const. Art. 11, section 16) autorise les fusions de villes et de comtés.
- Les fusions municipales sont permises (35.10.410) lorsqu'un référendum est accepté par la majorité de la population des deux villes concernées.
- La Loi prévoit la possibilité pour les juridictions locales d'organiser et d'offrir leurs services en collaboration (39.34.010 et ss.).

Ce sont les Boundary Review Boards (BRB) qui encadrent les municipalités dans la gestion de l'organisation territoriale. Ces organismes de comté sont composés de personnes nommées par le Gouverneur, par les autorités du comté, par les maires des villes et par la Commission de Special Districts. Le nombre de personnes qui siègent sur le BRB dépend de la population du comté (36.93 et ss.). Leur mandat est de superviser, pour le bénéfice des résidents et des commerçants, la création et la croissance du nombre de municipalités afin de s'assurer d'une croissance logique et harmonisée des gouvernements locaux.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs et responsabilités des instances municipales, découlent de l'application du Revised Code of Washington et de la Constitution :

- La Loi de l'État exige que les assemblées municipales, où sont prises des décisions officielles, se tiennent en public (42.30 et ss.) ;
- L'État définit, par la Loi, les procédures à suivre pour l'adoption de résolutions ou de lois municipales (35.27.290) ; ces dernières doivent être inscrites aux registres (35.23.300 ; 35.21.570) ;
- L'État permet au gouvernement local d'initier et de tenir un référendum sur les résolutions locales (35.17.230) ;
- Les élus municipaux doivent respecter un code d'éthique établi par l'État (42.23.010 et ss. 42.23.050). Ceux qui le violent sont sujets à une amende ou à se voir retirer de leur fonction ;

- La loi de l'État prévoit qu'un poste vacant au Conseil de ville et de comté soit comblé par une nomination du Conseil (Const. Art. 11, section 6 ; 35A.08.050 ; 35.27.140 ; 35.23.240 ; 35.24.100).

Municipal Research Services Center

Le Municipal Research Services Center est l'entité chargée d'informer les municipalités de tous les changements dans leurs pouvoirs et responsabilités, alors que le Legislative Ethics Board est l'organisme qui reçoit les plaintes et fait les enquêtes sur le respect du code d'éthique.

1.4 Règles de démocratie

La législation établit les particularités associées aux élections :

- Elle établit une date fixe pour les élections municipale et régionale (29.13.010) ;
- elle prévoit les qualifications nécessaires pour être candidats (35.23.030 ; 35.27.080 ; 35.24.030 ; 35A.12.030) ;
- elle fixe une limite pour les dépenses lors de campagne électorale (42.17.070) et elle requiert que les dépenses encourues soient publiques pour les villes de plus de 5000 électeurs (42.17.080) ;
- elle détermine les critères d'éligibilité des électeurs (Const. Art. 6, section1) ;
- elle exige un processus de vote par anticipation (29.36.010) et permet les « write-in votes » (29.04.180) ;
- elle prévoit une procédure lors de la démission d'un élu (29.82.010 et ss.) et une procédure pour l'inscription des électeurs (29.07.010).

Secretary of State

Le Secretary of State est l'organisme responsable de superviser les élections locales et les archives de l'État.

1.5 Gestion administrative et financière

La Revised Code of Washington énonce un nombre de lois qui contraignent les municipalités à opérer dans le cadre de certains standards, alors que la Constitution précise certaines règles à respecter dans la gestion de finances :

- Les villes doivent obligatoirement adopter un budget annuel ou biennuel (35.34.010 ; 35.34.070), l'État précise la forme qu'il doit prendre (35.34.110 ; 35.34.120) et exige qu'au moins une Assemblée générale ait lieu avant l'adoption du budget (36.40 et ss. 36.40.070 ; 36.40.071) ;

- Les gouvernements locaux doivent tous suivre les mêmes procédures de comptabilité (43.09.200) ;
- La Loi établit des standards pour les achats (36.32.240) ;
- La Loi requiert une vérification indépendante pour les villes ayant adopté le mode organisationnel des « Commissions » (35.17.170) ;
- La Loi établit une année fiscale commune pour les municipalités et les comtés (1.16.030 ; 35A.21.170) ;
- L'État définit la procédure d'investissement des épargnes publiques locales (39.59.010 et ss.) ;
- L'État a l'obligation d'intervenir auprès du service local de la dette lorsqu'il y a un « sinking fund » (35.37.010) ;
- La Loi impose une limite à l'endettement municipal (Const. Art. 8, section 6). Celle-ci s'exprime en pourcentage de la valeur foncière totale de la municipalité. La même Loi s'applique aux comtés ;
- La Loi précise les raisons pour lesquelles un emprunt peut être fait (Const. Art. 8, section 6) ;
- La Loi demande qu'un référendum soit tenu seulement pour l'émission d'obligations générales qui dépassent la limite d'endettement permise (35.37.050). Une durée de vie est prévue pour tous les titres de créance émis par le gouvernement local (35.45.020 ; 35.41.030) ;
- La Loi de l'État permet les emprunts à court terme (39.50 et ss.).

Office of the State Treasurer, Investment section

Les responsabilités administratives relèvent de l'Office of the State Treasurer, Investment section, alors que le Municipal Research Services Center est responsable du soutien technique. Ce dernier offre de nombreux documents informatifs sur les obligations et les règlements à respecter dans la gestion administrative et financière.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général

L'État contrôle la taxation foncière en développant les règles, les lignes directrices et les manuels qui s'appliquent à l'évaluation et à la taxation des propriétés :

- Une limite est imposée par l'État sur la taxe foncière pour les villes et les comtés (84.52.050 ; 36.40.090) ;
- La Loi de l'État établit la méthode d'évaluation foncière (84.40 et ss.), mais la fonction de gestion de l'évaluation foncière relève du gouvernement local (36.21.020).

Department of Revenu, The Property Tax section

Le Department of Revenu et sa direction The Property Tax section, fournissent les formulaires, les statistiques, les publications voient à l'application des lois spécifiques à la taxation.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle

Department of Community, Trade and Economic Development (DCTED)

Le DCTED est identifié par l'International City/County Management Association (ICMA), par le Council of State Governments et par le U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations comme étant le Ministère responsable des Affaires municipales, au même titre que le MAMM au Québec.

L'Agence (DCTED) chapeaute deux organismes : l'Office of Trade Economic and Development (OTED) et l'Office of Community Development (OCD). L'Office of Community Development est celle qui nous intéresse plus particulièrement. Elle est composée des quatre directions suivantes :

- Community Services;
- Local Government;
Le Municipal Research Council relève de la Local Government Division.
- Housing;
- Energy Facility Site Evaluation Council (EFSEC).

Très peu de détails nous sont fournis pour les directions de l'OCD, on ne retrouve sur leur site que leur nom et adresse. Il est cependant possible, par la rubrique « Programs » du site du DCTED, de constater quelques caractéristiques de la direction « Local Government ».

Elle comporte trois équipes strictement dévouées à la mise en œuvre du Growth Management Program (GMP) : la Technical and Financial Assistance Team, la Review Team et la Information and Communication Team. La première offre de l'assistance technique et des sessions de formation aux gouvernements locaux pour l'application de la GMA. De plus, elle attribue des subventions à ces derniers ainsi qu'aux Regional Planning Councils. La deuxième gère entre autres le processus d'évaluation des Comprehensive Plans et elle produit une lettre « About Growth » qui est dédiée au gouvernement local. La dernière tient entre autres le rôle de Webmaster.

2.2 Lois relevant de l'organisme

Le site Internet de l'Office of Community Development ne présente pas la liste complète des lois sous sa responsabilité. La dernière mise à jour de la State of Washington's Growth Management Act et de ses lois connexes, présentée partiellement ci-dessous, ne constitue pas une liste complète des lois relevant de l'organisme, mais elle regroupe les principales.

- Growth Management Planning by Selected Counties and Cities 36.70A.010;
- Development Regulations 35.22.695;
- Accessory Dwelling Units, 36.70A.400;
- Annexation 35.13.005;
- Boundary Review Board 36.93.090;
- GMA Data Collection 36.70A.215 ;
- Growth Management Hearings Boards 36.70A.250;
- Impact Fees 43.21C.065;
- Planning and Environmental Review Fund 36.70A.490;
- Population Projections 43.62.035;

Voir la liste exhaustive à State of Washington's Growth Management Act and Related Law – 1998 Update.

2.3 Mission

La mission du Department of Community, Trade and Economic Development (DCTED) est d'offrir un leadership et un soutien aux diverses communautés de l'État afin d'être reconnue comme l'endroit par excellence pour vivre, travailler, se divertir et faire des affaires.

L'énoncé de mission de l'Office of Community Development, est d'offrir des ressources financières et techniques afin de bâtir des communautés durables où il fait bon vivre.

2.4 Vision et valeurs

L'Office of Community Development s'est donné la vision suivante :

Être un leader collaborateur qui nourrit la créativité, bâtit la confiance et encourage les idées et actions innovatrices pour aider les communautés à atteindre des objectifs d'intérêt commun.

Ses valeurs identifiées sont :

- Le service à la clientèle;
- un environnement de travail de qualité;
- la coopération et la collaboration;
- la communication;
- l'imputabilité;
- l'innovation et la créativité;
- l'efficience et l'efficacité.

2.5 Orientations, stratégies

Les orientations de l'Office of Community Development sont les suivantes :

- Gestion de la croissance (Growth management);
- accessibilité du logement;
- développement des communautés;
- maintien des systèmes d'eau potable;
- éducation préscolaire.

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

Le Budget, Accounting and Reporting Act (RCW 43.88.090) oblige les agences de l'État à produire des plans stratégiques ainsi que des mesures de performance lors du dépôt de leur budget. Les indicateurs de performance identifiés doivent être suivis et mis à jour dans le système central de l'Office of Financial Management (OFM) à tous les trimestres. L'OFM a le rôle d'offrir de l'information pour soutenir le Gouverneur, la Législature et les Agences de l'État qui servent la population de Washington.

Voici les objectifs de performance clés et leurs indicateurs que l'on retrouve dans le plan stratégique 2003-2005 de l'Office of Community Development.

- Coordonner la gestion de la croissance afin que les communautés soient durables et en santé :
 - Pourcentage de juridictions ayant adopté des règlements concernant la protection de territoires à risque (critical areas protection ordinances).

- Augmenter l'accessibilité au logement :
 - Variation du pourcentage de familles ayant accédé à un logement à prix modique.
- Encourager le développement d'infrastructures communautaires et locales :
 - Pointage de l'index Need-Capacity-Readiness;
 - Pourcentage des projets d'infrastructures financés par le Public Works Board et le Federal Safe Drinking Water Funding.
- S'assurer que les enfants sont prêts à intégrer le système scolaire :
 - Diminution du pourcentage des enfants n'ayant pas reçu d'aide pour leurs problèmes de comportement et leurs problèmes de santé.

Le Municipal Research Council qui relève de la Local Government Division de l'OCD, compte deux objectifs et deux indicateurs de performance :

- Conduire une enquête sur l'utilité et la qualité des services et des publications offerts aux employées des municipalités :
 - Le pourcentage de répondants qui considèrent que l'information offerte par le Municipal Research Council and Service, répond à leurs besoins.
- Offrir un accès 24-7 à l'information produite par le MRSC via un site Internet :
 - Le nombre d'utilisateurs qui se branchent sur le site Internet du MRC.

2.7 Budget (répartition)

Le budget total pour le Department of Community, Trade and Economic Development est de 546 559 661\$. La Local Government Division a un budget de 665 388\$ soit un peu plus de 1% du budget total de l'Agence. Cependant, cette direction administre plus de 540 millions de dollars en fonds provenant de différents programmes étatiques et fédéraux.

2.8 Partenariats et/ou ententes

Plusieurs associations se sont formées ou ont été créées, à la fois pour défendre les intérêts des gouvernements locaux et pour s'assurer d'une planification pertinente du développement local. Voici quelques-uns de ces partenariats :

- Les Regional Planning Commissions sont des associations volontaires de gouvernement local de comté. Ces commissions servent de forum pour la coopération régionale;

- L'Association of Washington Counties (AWC) et la Washington State Association of Cities (WSAC) représentent les entités locales devant la législature, l'exécutif et les Agences de contrôle. La AWC et la WSAC sont respectivement composées de représentants des villes et des comtés. En plus de leur rôle de représentation, elles font de la formation et donnent de l'aide technique aux villes et comtés;
- Il semble cependant que l'aide technique offerte aux municipalités soit principalement dispensée par le Municipal Research Council (MRC). Cet organisme gouvernemental qui relève de l'Office of Community Development, fût créé dans le but de centraliser et de rendre plus efficaces la recherche et les services d'information offerts aux gouvernements locaux. Le MRC est une agence de l'État composée de 14 membres mais aucun employé municipal. Ses programmes sont mis en oeuvre par le Municipal Research and Services Center (MRSC). Le MRSC est un organisme sans but lucratif qui répond annuellement à plus de 7 500 demandes d'information sur les budgets et les finances, les lois municipales, la gestion publique, l'administration, la planification, etc. De plus, le MRSC opère une bibliothèque qui se veut le lieu de rassemblement de tous les ouvrages d'intérêt local;
- Washington Association of County Officials (WACO) est une association créée par le gouvernement en 1959. Celle-ci joue le rôle de coordonnateur des (administrative programs) programmes dans les 39 comtés et agit comme conseiller auprès du gouverneur et de la législature dans le but d'améliorer l'efficacité des comtés.

2.9 Politiques et programmes

Les principaux programmes suivants sont pour la plupart financés à la fois par l'État et par le gouvernement fédéral. La liste exhaustive des programmes offerts par la Local Government Division est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cted.wa.gov/programs.asp>.

Bond Cap Allocation Program

275 millions de dollars en exemption de taxe pour des projets privés d'intérêt public dans les domaines suivants : offre de logements à prix modiques, création d'emplois qui engendre des bénéfices environnementaux ou qui demandent peu d'électricité.

Community Development Block Grant (consulter le site pour les cinq volets du programme)

14,9 millions de dollars en aide financière et technique afin de renforcer les petites communautés. L'assistance est offerte pour : le logement, l'infrastructure municipale, le développement économique, la planification et les services publics.

Community Economic Revitalization Board and Program

15,6 millions de dollars en aide financière pour encourager la création et la rétention d'emplois dans les entreprises et les industries de municipalités défavorisées, par le développement de l'infrastructure publique (ponts, routes, aqueduc, etc.)

Growth Management Program

12 millions de dollars en support financier et technique pour aider les gouvernements locaux à répondre aux objectifs du GMA.

Public Works Trust Fund

207 millions de dollars sous forme de prêts pour aider les gouvernements locaux à financer leurs projets de travaux publics.

3. CHAMPS D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

Department of Community, Trade and Economic Development, Office of Community Development

L'Office of Community Development est responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (voir le Growth Management Act).

3.2 Environnement

Department of Ecology, Sustainability Team

La Sustainability Team est responsable de la politique de développement durable pour l'État; elle promeut des projets et fournit un support technique. La donne environnementale est cependant intégrée dans les politiques des différentes administrations (Office of Community Development, Department of Fish and Wildlife et Department of Transportation).

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

Public Works Board

La responsabilité de l'eau potable revient au Public Works Board, en collaboration avec la Division of Drinking Water du Department of Health. Cependant, il revient au Department of Ecology d'accorder les permis pour les eaux usées et le traitement des eaux.

3.4 Logement

Office of Community Development, Housing Division

La Housing Division est responsable de l'accessibilité au logement à prix modique. Le Housing Finance Commission appuie financièrement les initiatives de développement de l'habitation dans les communautés.

3.5 Transport

Department of Transportation

La Transportation Commission travaille avec les différents paliers du gouvernement à l'atteinte des objectifs en matière de transport. Le Department of Transportation est chargé de l'administration et du financement des projets.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

Department of Community, Trade and Economic Development

La planification et la réfection des infrastructures relèvent des autorités locales, qui travaillent en collaboration avec le Department of Community, Trade and Economic Development. Le Public Works Board fournit un soutien financier aux projets reliés aux infrastructures.

3.7 Inforoute

Department of Information Services

Le Department of Information Services élabore des politiques et conseille les différents paliers de gouvernement en matière de technologie de l'information.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Sharp, Carolee (OTED)
Director's Office
Raad Building
128 10th Avenue SW
PO Box 42525
Olympia WA 98504-2525
360.725.4000 Receptionist
360.586.8440 FAX
CaroleeS@CTED.WA.GOV

5. SOURCES

Agency of Community, Trade and Economic Development (en ligne) :
<http://www.cted.wa.gov/default.asp>

Office of Community Development (en ligne) : <http://www.oed.wa.gov/>

Office of Community Development, 2003-05 Strategic Plan.
Office of Trade and Economic Development, FY 03-05 Strategic Plan.

Office of Financial Management (en ligne) : <http://www.ofm.wa.gov/>

Revised Code of Washington (RCW) (en ligne) :
http://www.leg.wa.gov/rcw/index.cfm#RCW_by_Title

State Laws Governing Local Government Structure and Administration, U.S Advisory Commission on Intergovernmental Relations, Washington, D.C., Mars 1993

State of Washington's Growth Management Act and related laws, 2001 (en ligne) :
http://www.oed.wa.gov/info/lgd/growth/law/01_rcwupdate.pdf

The Municipal Year Book : 2000, International City/ County Management Association, Washington, D.C., 2002

Washington State Constitution (en ligne) :
http://www.leg.wa.gov/pub/other/washington_constitution.txt

WISCONSIN

Au 1^{er} janvier 2000, l'État du Wisconsin recensait 1 922 entités locales soit 72 comtés, 190 villes majeures, 1 265 villes secondaires et 395 villages.

Les comtés sont d'avantage encadrés que les villes et les villages. Les articles 62 et 64 stipulent les modifications possibles à l'organisation locale. La Division of Housing and Intergovernmental Relations, chapeautée par le Department of Administration (DOA), vise surtout à accroître la coopération entre les paliers municipal et fédéral. Toutes les lois du DOA originent de l'article 66 des Statuts du Wisconsin.

La population des comtés varie entre 4 562 habitants (Menominee County) et 940 164 habitants (Milwaukee County). Leur valeur foncière s'échelonne entre 149,6 millions de dollars (Menominee County) et 35,4 milliards de dollars (Milwaukee County). En terme de superficie, le plus petit comté ne fait que 232 milles carrés (Ozaukee County) tandis que le plus grand couvre une superficie de 1 545 milles carrés (Marathon County).

On recense 73 municipalités avec une population supérieure à 10 000 habitants. La ville de Milwaukee arrive en tête avec 596 974 résidents.

1. Champ d'action des institutions municipales – Pouvoirs de l'État dévolus aux gouvernements locaux – Organisme responsable

1.1 Organisation politique et administrative

L'organisation politique et administrative des gouvernements locaux du Wisconsin est encadrée par la Constitution et les Statuts du Wisconsin 2001.

- Selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 59, les comtés doivent adopter une des trois formes d'organisation politique et administrative autorisées. Mentionnons que 9 comtés possèdent un Conseil de Comté élu dirigé par un Président, 10 comtés ont un Directeur Général nommé et que 53 comtés ont un Coordonnateur administratif.
- D'après la Constitution du Wisconsin, section 3 (1), l'organisation des villes et villages du Wisconsin est régie en vertu de la Constitution et des statuts afin de garantir une certaine forme d'uniformité.
 - Les villes du Wisconsin peuvent adopter une structure administrative représentée soit par un maire, un directeur général ou une Commission. Parmi les 190 villes majeures, 180 sont représentées par un maire tandis que les autres ont opté pour un directeur général. Présentement, aucune ville n'utilise le fonctionnement en Commission.
 - Les villages peuvent utiliser une structure administrative représentée par un Président ou un directeur général. Sur un total de 395 villages, seulement 10 possèdent un directeur général. Présentement, 75 villes et 78 villages emploient un administrateur à temps plein.
- Les chartes des villes et villages sont légalement encadrées selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 62.
- La modification des chartes est régie par les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 66, section 66.0101 et ss.
- La Constitution du Wisconsin, article 11, section 1 régit l'incorporation des municipalités et de leurs chartes afin que celles-ci puissent être ultérieurement modifiées.
- Selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 64, article 64.01 et 64.25, les chartes municipales peuvent être modifiées par décret municipal, par pétition et par référendum. Les pétitions et référendums sont encadrés par le chapitre 9, article 9.20 (1) à (6).

Department of Administration

Le Wisconsin Department of administration (DOA) est responsable de l'organisation politique et administrative et pour ce fait il entretient les liens entre les Agences du Wisconsin et les gouvernements locaux, régionaux et fédéral.

1.2 Organisation territoriale

L'organisation territoriale des gouvernements locaux du Wisconsin est encadrée par la Constitution et les Statuts du Wisconsin 2001.

- Selon la Constitution du Wisconsin, article 13, section 7, un comté possédant une superficie minimum de 900 milles carrés ne peut être divisé ou modifié sans la tenue d'un vote sur la question.
- Le vote concernant la division ou la modification d'un comté est régi par une procédure contenue dans les Statuts du Wisconsin, chapitre 66, article 66.0211
- D'après les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 62, article 62.05, les villes sont réparties en 4 classes distinctes selon leurs populations. Des règles particulières s'appliquent à certaines classes spécifiquement lors des fusions.
- Les procédures à suivre dans le cadre des fusions sont stipulées dans les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 66, article 66.0203 pour les municipalités et dans le chapitre 59, article 59.08 pour les comtés.

Department of Administration

L'Office of Land Information Services, supporte le Wisconsin Land Council et administre le Wisconsin Land Information Program en collaboration avec le Wisconsin Land Information Board.

1.3 Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs et responsabilités sont encadrés par les lois suivantes :

- Les pouvoirs, responsabilités, droits et privilèges conférés à un Comté sont régis par les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 59, article 59.02 et ss.
-
- Les pouvoirs, responsabilités, droits et privilèges conférés à une municipalité sont régis par les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 66, article 66.0101 et ss.
-
- Les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 19, article 19.35 et 19.85 accordent aux citoyens l'accès aux séances du conseil et aux registres municipaux.
- Aucune poursuite ne peut être intentée contre la ville en vertu des Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 62, article 62.25 sauf si la poursuite respecte les caractéristiques particulières du chapitre 893, article 893.80.
- Les postes vacants doivent être comblés selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 17, article 17.21 pour les comtés et selon l'article 17.23 pour les villes et villages.

Department of Administration

Le Wisconsin Department of Administration (DOA) est responsable de voir à l'application des lois qui régissent les pouvoirs et responsabilités. Pour ce faire, il travaille en collaboration avec les agences du Wisconsin et les gouvernements locaux, régionaux et fédéral.

1.4 Règles de démocratie

Les règles de démocratie sont encadrées par les lois suivantes :

- Les règles de financement des campagnes électorales sont régies par les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 11, article 11.01 et ss.
- La Constitution du Wisconsin, article 3 permet la création de lois encadrant la création d'une liste électorale.
- Cette loi se retrouve dans les Statuts du Wisconsin, chapitre 6, article 6.02. Elle indique les qualifications requises afin d'être inscrits sur la liste électorale. Selon l'article 6.27, les villes et villages comptant plus de 5000 habitants doivent conserver le registre électoral tandis que les villes et villages de moins de 5000 habitants peuvent le constituer lorsque nécessaire.
- Les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 7, article 7.15 délègue au Secrétaire Municipal la supervision des élections municipales et l'administration de la liste électorale. Les procédures à suivre sont indiquées dans cette loi.
- Selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 63, article 63,01 et ss., les mandats des commissaires varient entre un et cinq ans selon la volonté du Commissaire en Chef.
- Les procédures de destitution sont encadrées par les Statuts du Wisconsin, chapitre 9, article 9.10.

Wisconsin Elections Board

Créé en 1974, le Board relève du Gouverneur et est composé de huit citoyens nommés par ce dernier pour un mandat de deux ans. Assisté par 13 employés à temps plein et fonctionnant à l'aide d'un budget de 1 656 000\$, le Board a pour mission d'améliorer la représentativité démocratique en assurant l'intégrité du processus électoral. De plus, le Board informe l'électorat sur les procédures de scrutin et de financement et s'assure que les élections sont justes, impartiales et sans anicroche.

1.5 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière des municipalités du Wisconsin est encadrée par les lois suivantes :

- Les procédures générales d'organisation administratives et financières sont régies dans les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 66, article 66.0101 à 66.0143.

- La Constitution du Wisconsin, article 11, section 3 interdit aux comtés, villes et villages d'entretenir une dette supérieure aux limites imposées par leurs chartes respectives. Selon les Statuts du Wisconsin, chapitre 67, article 67.07, les dettes contractées doivent être entièrement remboursées selon son échéancier de 20 ans (moins de 150 000 habitants) et 50 ans (150 000 habitants et plus).
- Les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 67, article 67.04 encadrent l'usage des fonds provenant de l'émission d'obligations municipales. L'article 67.05 régit la procédure d'émission des obligations. Les citoyens peuvent demander la tenue d'un référendum afin de permettre l'émission des obligations. Le secrétaire municipal est en charge du référendum. L'article 67.11 stipule qu'un service de la dette doit être créé dans chaque municipalité qui doit rembourser périodiquement un emprunt.
- L'encadrement du système budgétaire municipal est régi en vertu des Statuts du Wisconsin, chapitre 65, article 65.01 et ss.
- Selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 65, article 65.04, une estimation des revenus et des dépenses doit avoir lieu avant le 10 septembre de chaque année. Par la suite, un budget doit être réalisé avant le 25 octobre et adopté avant le 14 novembre.
- Le budget municipal doit respecter les règles et les standards de présentation stipulés dans les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 65, article 65.90.
- Les municipalités doivent annuellement fournir au Department of Revenue du Wisconsin une série de données financières vérifiées pour fin d'inspection et de révision selon les Statuts du Wisconsin 2001, chapitre 73, article 73.10.
- Les Statuts du Wisconsin, chapitre 62, article 61.12 stipulent que l'année fiscale coïncide avec l'année civile.

Wisconsin Department of Revenue

Le Department of Revenue est chargé de supporter les opérations gouvernementales des municipalités et de l'État. De plus, il conseille le Gouverneur concernant les politiques fiscales à adopter.

1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général

La fiscalité, l'évaluation foncière, la taxation et le financement en général sont encadrés par les lois suivantes :

- L'encadrement du processus d'évaluation foncière est régi en vertu des Statuts du Wisconsin, chapitre 70, article 70.01 et ss.
- Les Statuts du Wisconsin, chapitre 70, article 70.05 stipule que l'évaluation foncière doit être réalisée par un évaluateur élu. Ce dernier doit utiliser les méthodes prescrites par le Department of Revenue du Wisconsin.

Office of the State Treasurer of Wisconsin

En plus de maintenir un registre des propriétés vacantes, le State Treasurer est responsable de l'administration du Fonds Local d'Investissement. Les municipalités contribuent dans le fonds en versant une partie de leurs réserves. La participation à ce fonds est volontaire. Les fonds recueillis sont combinés à ceux de l'État dans un compte d'épargne géré par le Wisconsin Investment Board.

2. ORGANISME RESPONSABLE ET ÉLÉMENTS PROPRES À CE DERNIER

2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle

Department of Administration (DOA)

Le Wisconsin Department of Administration (DOA) fut créé en 1959 afin de regrouper les nombreuses activités de l'État sous un seul Département. Le Department of Administration coordonne les services électroniques, l'habitation, les télécommunications, l'énergie et le maintien du littoral. Il fournit un éventail de services aux divisions, agences, comités, commissions et bureaux. Le Département maintient des relations avec Washington D.C. afin de favoriser la coopération entre les deux paliers de gouvernement.

Le Department of Administration est dirigé par un Secrétaire nommé par le Gouverneur avec l'aval du Sénat. Le Department est formé de 10 divisions sans compter les agences, comités et commissions qui y sont attachés pour des raisons administratives.

- Division of Administrative Services
- Division of Buildings & Police Services
- Division of Energy
- Division of Executive Budget and Finance
- Division of Facilities Development
- Division of Gaming
- Division of Hearing and Appeals
- Division of Housing & Intergovernmental Relations
- Office of the Secretary
- Division of State Agency Services

Division of Housing and Intergovernmental Relations

Parmi les 10 divisions, c'est la Division of Housing and Intergovernmental Relations qui maintient les liens entre les instances locales, régionales et fédérales. Créée en 1989 pour favoriser l'accès aux habitations à prix modique, sa mission fut élargie en 1999 afin d'y inclure les relations entre les municipalités et l'État.

La Division of Housing and Intergovernmental Relations intègre 3 bureaux :

- **Bureau of Housing**

Le Bureau of Housing offre de l'assistance hébergement aux citoyens à faible revenu.

- **Bureau of Intergovernmental Relations**

Le Bureau of Intergovernmental Relations regroupe le Demographic Services, le Coastal Management et le Federal-State Relations Group. Le rôle de ce dernier est de conseiller les départements et le Gouverneur au sujet des relations entre Washington D.C et l'État du Wisconsin en plus des relations de l'État avec ses municipalités.

- **Office of Land Information Services**

L'Office fournit un support au Wisconsin Land Council et aux administrateurs du Wisconsin Land Information Program en partenariat avec le Wisconsin Land Information Board. De plus, l'Office of Land Information Services inclut le Plat Review Committee et le Municipal Boundary Review Committee.

Le Municipal Boundary Review Committee supervise la transition des régions non-municipalisées à travers le processus d'annexion, de fusion ou de municipalisation. Les membres du Comité sont disponibles afin de rencontrer les élus locaux et les citoyens afin de discuter des solutions disponibles.

2.2 Lois relevant de l'organisme

Le DOA est responsable de l'application des lois suivantes :

- Appliquer les recommandations concernant le Beaches Environmental Assessment and Coastal Health Act (B.E.A.C.H. Act)
- Veiller au respect du Wisconsin Smart Growth Plan par les municipalités et autres agences de planification d'après les Statuts du Wisconsin, chapitre 66, articles 66.1001. Selon les Statuts du Wisconsin, chapitre 16, article 16.004 et ss. le DOA peut tenir des audiences afin de s'assurer du respect du Wisconsin Smart Growth Plan.
- Les dépenses supplémentaires accordées à des services de polices locaux doivent être approuvées par un comité spécial selon les Statuts du Wisconsin, chapitre 16, article 16.008

- Chapeauté par le DOA, le Wisconsin Land Council identifie les objectifs de l'État en ce qui concerne l'utilisation des sols en accord avec les Statuts du Wisconsin, chapitre 16, article 16.023
- Les programmes réservés à l'habitation (prêts et subventions) sont tous régis par le State Housing Strategy Plan selon les Statuts du Wisconsin, chapitre 16, article 16.31 et ss.
- Les Statuts du Wisconsin, chapitre 16, article 16.548 encadrent le fonctionnement du Federal-State Relations Office afin de promouvoir la coopération entre les deux paliers.

2.3 Mission

Le Department of Administration doit analyser les enjeux administratifs et fiscaux de l'État et présenter au Gouverneur des alternatives.

2.4 Vision et valeurs

N/A.

2.5 Orientations et stratégies

Le Gouverneur désire plus de coordination entre les gouvernements locaux et le Fédéral. Le DOA est mandaté afin de supporter les gouvernements locaux dans la création de liens avec les instances Fédérales.

2.6 Objectifs et indicateurs de performance

N/A

2.7 Budget (répartition)

Le Department of Administration opère avec un budget annuel de 462 375 200\$ et emploie 1 144 personnes. Il a été impossible d'identifier le budget de la Division of Housing and Intergovernmental Relations.

2.8 Partenariats et/ou ententes

State-Local Government Private Sector Working Group

Groupe composé de 5 représentants de l'État ; 1 représentant des communautés autochtones, 7 représentants municipaux et 9 du secteur privé. Ce groupe se réunit afin de discuter et d'étudier les problématiques municipales de l'heure.

2.9 Politiques et programmes

Wisconsin Land Information Program (WLIP)

Programme qui fournit une assistance financière et technique aux municipalités qui désirent moderniser l'archivage des cadastres.

Federal Grants & Loans for Local Government and Nonprofits

Programme qui offre de l'information, de l'aide et des conseils afin d'obtenir une subvention fédérale.

Local Housing Organization Grant Program (LHOG)

Programme qui fournit une assistance financière aux autorités locales afin d'améliorer les chances des gens à faible revenu de se loger convenablement.

3. CHAMP D'INTERVENTION ET LEVIERS SPÉCIFIQUES

3.1 Aménagement du territoire et urbanisme

Board of Commissioners of Public Lands

Le Board of Commissioners of Public Lands est composé de 4 membres. Le Board veille sur 80'000 acres de terrain afin de le protéger des abus du développement urbain en plus de classer et de conserver les registres officiels de l'État. La gestion de ces terrains a permis la création d'un important fonds d'investissement.

Les villages, villes, comtés et écoles peuvent emprunter de ce fonds afin de construire des infrastructures comme des bâtiments, routes, égouts et système de traitement des eaux usées, équipements roulants et équipements récréo-touristiques. Les modalités d'emprunt se retrouvent dans les lois suivantes :

- Wisconsin Statutes, sections 67.01(5)
- Wisconsin Statutes, sections 67.03(1)(b)

3.2 Environnement

Department of Natural Resources

Créé en 1967, le Department of Natural Resources se consacre à la préservation, la protection, la gestion et la conservation des ressources naturelles du Wisconsin. Il est responsable d'appliquer les lois de l'État concernant la protection de l'environnement.

Les politiques du Department of Natural Resources sont établies par le Wisconsin Natural Resources Board. L'autorité et les responsabilités du Board sont précisées dans l'article suivant :

- Wisconsin Statutes, sections 15 – Pouvoirs des membres du Board

Les membres du Board sont nommés par le Gouverneur avec l'aval du Sénat. Le Board forme deux comités ; Le Comité Air/Déchets/Eau et le Comité Sol/Faune/Flore.

3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles

Wisconsin Department of Natural Resources

Le Department of Natural Resources se consacre à la préservation, la protection, la gestion et la conservation des ressources naturelles du Wisconsin. Il est responsable d'appliquer les lois de l'État concernant la protection de l'environnement.

Récemment, le Département a obtenu de nouvelles responsabilités comme le contrôle de la pollution de l'eau, du sol, de l'air ainsi que la gestion des déchets.

Le Programme de Gestion des Déchets est en place depuis plus de 30 ans. Initialement orienté dans l'émission de permis et l'inspection des sites d'enfouissement, il a radicalement changé en 1990 avec l'adoption de la Wisconsin Recycling Law.

Pour ce qui est de l'eau potable, le Wisconsin Department of Natural Resources a développé, en 1996, le Safe Drinking Water Act en accord avec le U.S Environmental Protection Agency (EPA).

Tout d'abord, ce plan vise à identifier les besoins des citoyens du Wisconsin en matière d'eau potable. Ensuite, le plan formule des règles à suivre concernant le développement de systèmes d'aqueduc. Enfin, le Safe Drinking Water Act est préoccupé par les particularités des systèmes d'aqueduc publics de petite taille. Ces derniers présentent des lacunes pouvant mettre en danger la santé des citoyens du Wisconsin.

Le Capacity Development Program est un programme proactif qui vise à combler les lacunes observées dans les petits centres de traitement de l'eau. Le programme est orienté autour de la formation, la distribution de fonds et de l'implantation de technologies.

3.4 Logement

Wisconsin Housing and Economic Development Authority

Le Wisconsin Housing and Economic Development Authority fut créé en 1972 afin de stimuler le secteur immobilier et rendre abordable l'accès à la propriété.

Le WHEDA offre des prêts pour l'acquisition d'une maison unifamiliale, d'un commerce ou d'entreprises agro-alimentaires.

3.5 Transport

Wisconsin Department of Transportation

Créé en 1967 afin de regrouper tous les services de l'État en matière de transport, le Wisconsin Department of Transportation est responsable de la planification, de la construction, de la réparation et de l'entretien du réseau routier de l'État. Le Département est aussi responsable de la construction et de l'entretien du réseau routier municipal. Le Département encourage le transport en train, avion, en bateau, en vélo et à pied. Le Département travaille étroitement avec les autorités locales afin de fournir aux usagers de la route un réseau sécuritaire et de qualité.

Le Département est composé de 6 divisions représentant chacun un mode de transport. Les bureaux sont répartis sur le territoire du Wisconsin afin de conserver une approche locale dans la prestation du service.

3.6 Planification et réfection des infrastructures

Wisconsin Department of Transportation

Programmes d'amélioration des autoroutes et ponts adaptés aux gouvernements locaux.

Other Program

Programmes d'amélioration des infrastructures adaptés (autres qu'autoroutes et ponts) aux gouvernements locaux.

Secretary's Committee on Local Program Streamlining

Sous-comité du Local Roads and Streets Council qui tâche de trouver des façons de réduire les coûts de réalisation et de construction des projets locaux.

3.7 Inforoute

Wisconsin Department of Electronic Government

Le Electronic Government (E-Gov) tente de déplacer graduellement le gouvernement du Wisconsin dans le monde virtuel. Le E-Gov offre des services spécifiques pour les municipalités. Parmi ceux-ci, mentionnons la location de serveurs, la conception et l'hébergement du site Web de la municipalité, la mise en place de progiciels municipaux sur le net.

Des ateliers de formation sont prévus pour les employés des municipalités. Ces ateliers sont dispensés par l'Université du Wisconsin à Madison.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Patrick Farley
Director
Department of Administration
Division of Housing and Intergovernmental Relations
101 East Wilson Street
Madison, WI 53702
Phone : 608-266-7738
Email : Department of Administration

5. SOURCES

State Administrative Officials Classified by Function, The Council of State Governments, 1991-1992

Directory of State-Local Relations Organizations : The ACIR Counterparts, U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations, Washington D.C., December 1993

The Municipal Year Book : 2000, International City/ County Management Association, Washington, D.C., 2002

Portail du gouvernement du Wisconsin (en ligne) : <http://www.wisconsin.gov/>

2001-02 Wisconsin Statutes & Annotations (en ligne) :
<http://www.legis.state.wi.us/rsb/Statutes.html>

2001 Wisconsin Acts (en ligne) : <http://folio.legis.state.wi.us/>

Constitution du Wisconsin (en ligne) :
http://www.legis.state.wi.us/rsb/unannotated_wisconst.pdf

Administrative Code & Register (en ligne) : <http://www.legis.state.wi.us/rsb/code/codtoc.html>

Department of Administration (en ligne) : <http://www.doa.state.wi.us/index.asp>

Office of the State Treasurer of Wisconsin (en ligne) : <http://www.ost.state.wi.us/home/>

Wisconsin Department of Revenue (en ligne) : <http://www.dor.state.wi.us/>

Wisconsin Elections Board (en ligne) : <http://elections.state.wi.us/>

Wisconsin Board of Commissioners of Public Lands : <http://bcpl.state.wi.us/static/>

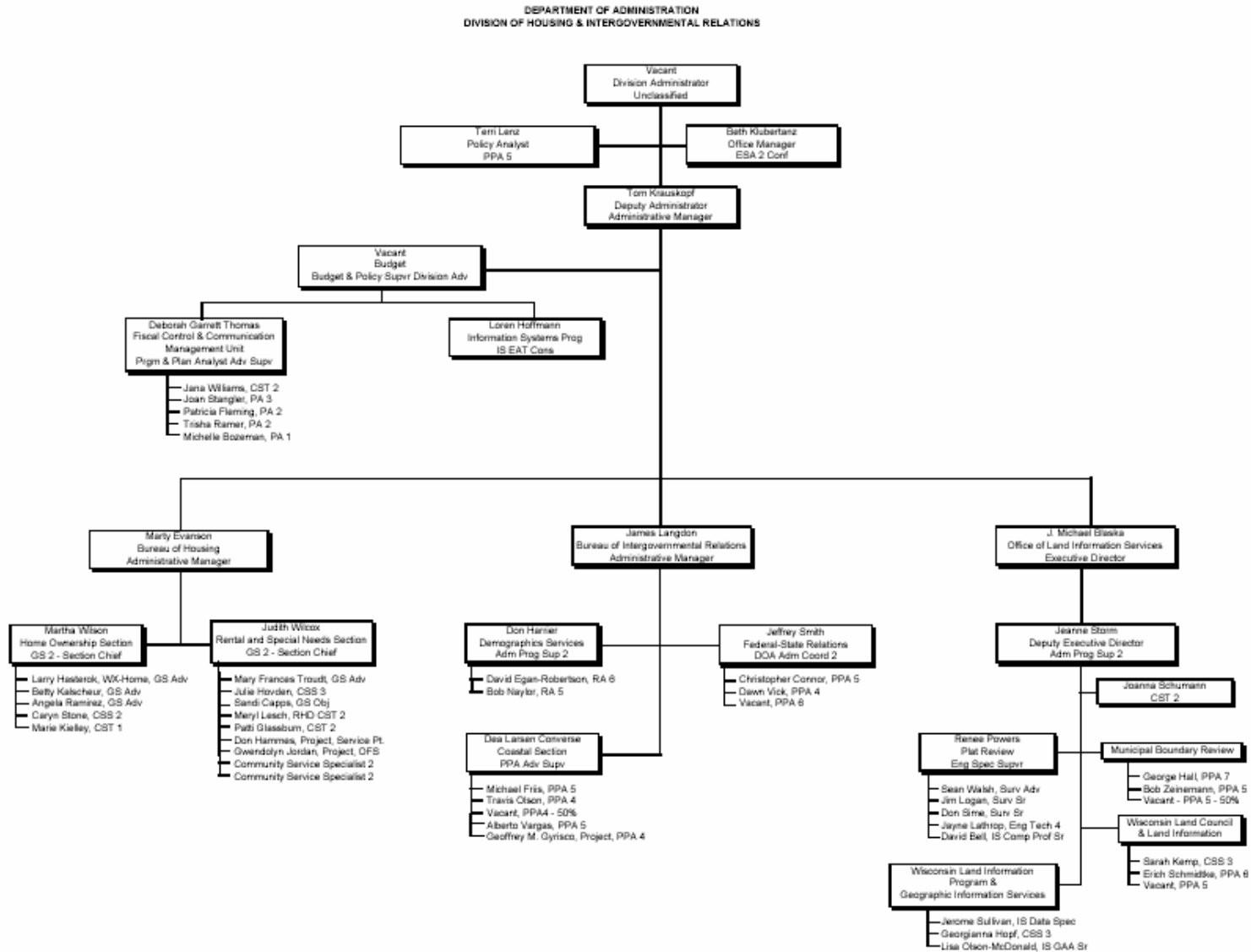
Wisconsin Department of Natural Resources (en ligne) : <http://www.dnr.state.wi.us/>

Wisconsin Housing and Economic Development Authority (en ligne) : <http://www.wheda.com/>

Wisconsin Department of Transportation (en ligne) : <http://www.dot.wisconsin.gov/>

Wisconsin Department of Electronic Government (en ligne) : <http://deg.state.wi.us/static/>

Analyse comparative des organismes responsables des affaires municipales et de leurs responsabilités
Wisconsin



Analyse comparative des organismes responsables des affaires municipales et de leurs responsabilités

Tableau synthèse

1. Champs d'action des institutions municipales / organismes responsables

	Maryland	Massachusetts	New Jersey	Oregon	Vermont	Washington	Wisconsin
1.1 Organisation politique et administrative	Department of Legislative Services	Secretary of the Commonwealth	Department of State	Department of Administrative Services	Secretary of State	Secretary of State	Department of Administration
1.2 Organisation territoriale	Department of Legislative Services	Secretary of the Commonwealth	Department of State	Department of Land Conservation and Development	Department of Housing and Community Affairs	Boundary Review Boards	Department of Administration
1.3 Pouvoirs et responsabilités	Department of Legislative Services	Secretary of the Commonwealth	Department of State	Secretary of State	Secretary of State	Municipal Research Services Center	Department of Administration
1.4 Règles de démocratie	State Board of Elections	Secretary of the Commonwealth	Department of State	Secretary of State	Secretary of State	Secretary of State	Elections Board
1.5 Gestion administrative et financière	Department of Budget and Management	Auditor of the Commonwealth	Department of Community Affairs	Secretary of State	Non identifié	Office of State Treasurer	Department of Revenue
1.6 Fiscalité, évaluation foncière, taxation et financement en général	Department of Assessments and Taxation	Department of Revenue	Department of the Treasury	Department of Revenue	Department of Taxes	Department of Revenue	Office of the State Treasurer

2. Organisme responsable et éléments propres à ce dernier

	Maryland	Massachusetts	New Jersey
2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle	Department of Housing and Community Development - Six directions	Department of Housing and Community Development - Quatre directions	Department of Community Affairs - Sept directions
2.3 Mission	- Qualité de vie communautaire Accès à la propriété	- Accroître l'autonomie des communautés Articuler les besoins des communautés auprès des nombreuses agences	- Qualité de vie des citoyens
2.4 Vision et valeurs	- Sensible - Compatissant - Équitable - Efficent	Non identifiées	- Autonomisation des communautés locales - Respect, intégrité, impu- tabilité, travail d'équipe et service
2.5 Orientations et stratégies	- Revitaliser les communautés - L'accès à la propriété - Habitation à prix modique - L'héritage culturel - Service exceptionnel	- Fournir de l'hébergement abordable - Revitaliser les quartiers résidentiels, commerciaux et industriels - Promouvoir le développement économique durable	- « Smart Growth », ressources environnementales - Habitation, logement abordable - Villes, vieux quartiers et villages ruraux - Sécurité des résidents - Besoins et services - Collaboration des administrations locales
2.6 Objectifs et indicateurs de performance	Non identifiés	Non identifiés	Non identifiés
2.7 Budget	- Salaires et frais - Dépenses	- Fonctionnement - Investissement	- Opérations - Subventions et aides
2.8 Partenariats et ententes	Non identifiés	- Association des municipalités	- Organismes gouvernementaux - Organisations non gouvernementales
2.9 Politiques et programmes	- Subventions - Taux avantageux - Garanties (endossement) - Expertise conseil	- Prêts - Crédits de taxes - Subventions - Aide aux petites communautés (-50 000 pers.)	- Assistanes réglementaire, technique et financière - Conseil

2. **Organisme responsable et éléments propres à ce dernier**

	Oregon	Vermont	Washington	Wisconsin
2.1 Principal organisme et description de sa structure organisationnelle	Economic & Community Development Department - Cinq directions	Department of Housing and Community Affairs - Cinq directions	Department of Community Trade and Economic Development	Division of Housing & Intergovernmental Relations - Trois bureaux
2.3 Mission	- Opportunités économiques - Communautés de qualité	- Préservation de l'héritage culturel et historique - Rayonnement des communautés - Croissance économique	- Leadership - Soutien aux communautés	Créer des liens entre les instances locales, municipales et fédérales
2.4 Vision et valeurs	- Excellence - Imputabilité - Partenariat - Esprit d'entrepreneur - Diversité - Résultat	- Qualité de l'environnement, économie rayonnante, communautés en santé - Actions porteuses, emplois de qualité, équité et prospérité, qualité de vie, participation citoyenne, services	Non identifiées	Obtenir du financement fédéral proportionnel à la contribution de l'État du Wisconsin.
2.5 Orientations et stratégies	- Intégration des stratégies - Favoriser les entreprises - Réalisation d'infrastructures - Solutions locales et régionales	Non identifiées	Non identifiées	- Aider les intervenants à obtenir du financement - Meilleure coordination des politiques
2.6 Objectifs et indicateurs de performance		- Huit grands objectifs - 22 indicateurs	- Performance Progress Report - Six objectifs - Dix indicateurs	-
2.7 Budget	Opérations Programmes	Non identifié	-Fonctionnement -Programmes	Opérations
2.8 Partenariats et ententes	Organismes gouvernementaux	- Organismes gouvernementaux - Organisations non gouvernementales	- Organismes gouvernementaux - Organisations non gouvernementales	-
2.9 Politiques et programmes	- Hébergement modique - Allègement foncier et incitatif financier - Investissement - Prêts	- Formation - Aide financière	- Exemption de taxes - Aide financière et technique - Prêts	- Subventions - Assistance financière et technique - Information - Aide et conseil - Vigie

3. Champs d'intervention et leviers spécifiques / organismes responsables

	Maryland	Massachusetts	New Jersey	Oregon	Vermont	Washington	Wisconsin
3.1 Aménagement du territoire et urbanisme	Department of Planning	Executive Office of Environmental Affairs	State Planning Commission Office of Smart Growth	Department of Development Commission	Department of Housing and Community Affairs	Department of Community, Trade and Economic Development	Wisconsin Board of Commissioners of Public Lands
3.2 Environnement	Department of the Environment	Department of Environmental Protection	Department of Environmental Protection	Department of Environmental Quality	Department of Environmental Conservation	Department of Ecology	Wisconsin Department of Natural Resources
3.3 Eau potable et gestion des matières résiduelles	Department of the Environment	Department of Environmental Management	Board of Public Utilities	Department of Environmental Quality State Solid Waste Advisory Committee	Department of Environmental Conservation	Department of Health	Wisconsin Department of Natural Resources
3.4 Logement	Department of Housing and Community Development	Department of Housing and Community Development	Housing and Mortgage Finance Agency	Housing and Community Services	Department of Housing and Community Affairs	Department of Community, Trade and Economic Development	Wisconsin Housing and Economic Development Authority
3.5 Transport	Department of Transportation	Executive Office of Transportation and Construction	Department of Transportation	Department of Transportation	Agency of Transportation	Department of Transportation	Wisconsin Department of Transportation
3.6 Planification et réfection des infrastructures	Board of Public Works	Executive Office of Transportation and Construction	Department of Transportation	Economic & Community Development Department	Department of Environmental Conservation	Department of Community, Trade and Economic Development	Wisconsin Department of Transportation
3.7 Inforoute	Maryland Technology-eMaryland	Information Technology Division	Office of Information Technology	Economic & Community Development Department	Secretary of State	Department of Information Services	Wisconsin Department of Electronic Government